

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982
(69^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Mardi 25 Mai 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. — Loi de finances rectificative pour 1982. — Discussion d'un projet de loi (p. 2533).

M. Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

M. Pierret, rapporteur général de la commission des finances.

M. Alain Richard, rapporteur pour avis de la commission des lois.

M. Christian Goux, président de la commission des finances.

Question préalable de M. Alphandéry: MM. Alphandéry, Anciant, le ministre chargé du budget. — Rejet par scrutin.

MM. Gaudin, le président.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

Réunion de la commission des finances (p. 2550).

MM. le président de la commission des finances, le président.

2. — Ordre du jour (p. 2550).

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SEGUIN,
vice-président.

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1982

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1982 (n^{os} 875, 882).

La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, avant que ne s'ouvre la discussion du projet de loi de finances rectificative, chacun comprendra que, me tournant vers nos camarades communistes, au nom du Gouvernement et en tant qu'ancien membre de la commission des finances, je rende hommage à Georges Gosnat dont j'ai pu apprécier pendant de longues années à la fois la conviction très forte, la personnalité très chaleureuse et le dévouement au service de ses idées.

Je prie le groupe communiste de bien vouloir transmettre à la famille de Georges Gosnat, comme je l'ai fait personnellement, toutes nos condoléances attristées.

J'en viens maintenant au collectif budgétaire pour 1982. Ni fatalité, ni facilité, tel est l'esprit dans lequel je vous présente ce projet de loi de finances rectificative.

La fatalité aurait consisté à prendre son parti pour la France d'une situation économique mondiale fort difficile qui se traduira en 1982 par une croissance nulle dans les pays de l'O. C. D. E., à oublier nos résolutions de lutte contre le chômage et à se contenter de gérer une situation dont chacun maintenant a bien voulu reconnaître qu'elle n'était guère brillante au moment où elle nous fut léguée. Nous ne l'avons pas voulu.

De même, nous n'avons pas voulu céder à je ne sais quel esprit de facilité. Des clignotants s'allument, il faut le reconnaître, qu'il s'agisse du commerce extérieur ou des prix, dont la progression est trop forte. La facilité aurait consisté à fermer les yeux ou, ce qui revient au même, bien que le domaine soit différent, à recenser les besoins, à additionner les dépenses, et à oublier les additions.

Le Gouvernement n'a pas voulu céder à l'esprit de fatalité ni à la tentation de la facilité et, comme ministre du budget, je ne l'ai pas davantage accepté. C'est pourquoi le maître mot de mon exposé sera celui de fermeté budgétaire.

Même si, comme c'est normal, la discussion doit vraisemblablement porter sur la situation économique d'ensemble, je souhaite que l'on n'oublie pas que le collectif n'est qu'un simple additif au budget et non pas le budget tout entier.

Nous aurons, j'en suis sûr, une discussion fort passionnante lorsque le projet de budget pour 1983 vous sera présenté à l'automne prochain. Mais, pour ce qui est de l'objet de notre débat d'aujourd'hui, je rappellerai simplement que le collectif

qui vous est soumis est tout entier tourné vers une priorité, l'investissement, qu'il s'est fixé une contrainte, l'équilibre des finances publiques, et qu'en même temps il procède à divers aménagements fiscaux.

Plutôt que de revenir en détail sur toutes les dispositions de ce collectif — MM. les rapporteurs le feront avec leur talent et leur précision habituels — je souhaite poser les quatre principales questions qui, à mon sens, le dominent.

La première question est toute simple : pourquoi soutenir l'investissement ? Elle appelle plusieurs réponses.

D'abord, nous avons engagé à la fin de 1981 une action de relance de l'investissement et de la consommation dans le cadre de la loi de finances pour 1982. La consommation, indiscutablement, est repartie. Mais, faute d'une reprise mondiale suffisante et suffisamment rapide, force est de constater que l'investissement doit être soutenu.

Ce n'est pas un phénomène nouveau en France. L'investissement recule depuis maintenant six ans. Le soutenir n'en est que plus nécessaire. Mais la première raison qui justifie qu'on le soutienne est celle que je viens de rappeler honnêtement : nous voulons à la fois une reprise de la consommation et de l'investissement ; or la demande mondiale n'est pas au rendez-vous ; il nous faut donc soutenir la reprise de l'investissement.

C'est le sens de ce collectif qui, toutes dispositions confondues, consacre 14 milliards et demi de francs au soutien à l'investissement : 500 millions de francs à l'investissement agricole ; 5 milliards de francs sous forme d'aménagement de la taxe professionnelle — j'y reviendrai dans un instant ; 3 milliards de francs d'aides aux entreprises industrielles nationalisées et enfin, hors budget, 6 milliards de francs de dotations en capital ou d'apports divers demandés au système bancaire.

Cela représente une somme considérable, à la mesure, me semble-t-il, de l'enjeu fondamental devant lequel nous nous trouvons : la relance de l'investissement.

Mais, me dirait-on, ce n'est pas suffisant, et comment espérer que cette relance supplémentaire de l'investissement aura plus d'efficacité que les efforts précédents ? Quand je parle d'efforts précédents, je ne me réfère pas seulement à ceux de l'actuel Gouvernement, mais aussi à ceux qui ont pu être consentis à tel ou tel moment par les gouvernements précédents et qui se sont soldés, il faut en convenir, par des échecs.

Une réponse s'impose. Ces échecs tiennent, me semble-t-il, à deux raisons. La première, c'est que les relances précédentes ont été insuffisamment sélectives ; dirigées tous azimuts, elles se sont perdues dans les sables. La seconde raison, c'est qu'il leur a manqué d'être canalisées non seulement par les entreprises privées, mais encore par les entreprises nationales qui sont, dans notre esprit, l'un des fers de lance du développement industriel.

L'investissement des entreprises nationales est au cœur du projet industriel de la France. Ce n'est, certes, pas suffisant. Pour que la relance de l'investissement prenne tout son sens, il faut que les règles du jeu soient clairement posées et que les partenaires économiques et sociaux — surtout les partenaires économiques — acceptent d'aller de l'avant.

Nous avons fixé les règles du jeu, et il est sûr maintenant qu'elles ne seront plus changées.

Dès lors, ayant dégagé les crédits nécessaires pour l'investissement public et privé, ayant pris les dispositions utiles pour que celui-ci soit sélectif, ayant arrêté les règles du jeu avec les nationalisations, la décentralisation, les textes relatifs aux droits des travailleurs et la réforme fiscale, ayant pris l'engagement qu'une fois ces changements opérés, il n'y aurait plus de modifications substantielles supplémentaires, nous pouvons considérer que tous les éléments sont réunis pour qu'enfin l'investissement redémarre.

Encore faut-il qu'il n'y ait pas entre nous de faux débats ou de fausses querelles comme j'en entends trop souvent sur la prétendue alternative entre relance par l'investissement et relance par la consommation ! J'ai lu, ici ou là, qu'à propos de ce collectif budgétaire, comme en d'autres occasions, on parlait de changement de cap.

Lorsque j'ai présenté le projet de budget pour 1982, j'ai pris soin de souligner que l'alternative entre relance par l'investissement et relance par la consommation n'avait pas de sens, pour la simple raison qu'aucun chef d'entreprise responsable n'acceptera de relancer l'investissement s'il n'existe pas une demande, c'est-à-dire une consommation, correspondante. De même, nous savons tous par expérience que si la relance de la consommation n'est pas rapidement relayée par un soutien de l'investissement, elle s'éteint comme un feu de paille.

Pourquoi donc relancer l'investissement ? Je résume ma réponse en disant que, premièrement, nous devons tenir compte du fait que jusqu'à présent l'investissement n'est pas reparti et que la demande mondiale se dérobe ; deuxièmement, nous devons faire œuvre de sélectivité ; troisièmement, nous devons refuser le faux dilemme entre relance par l'investissement et relance par la consommation.

Alors se pose une deuxième question : pourquoi soutenir d'abord les programmes d'équipement des entreprises nationales ? Il ne s'agit pas ici de débat idéologique. Il s'agit de choisir le secteur d'intervention le plus utile au développement de notre économie. Pourquoi, dis-je, soutenir le développement des entreprises nationales ?

La réponse est simple et, finalement, elle renforce, si l'on y réfléchit, le bien-fondé des nationalisations.

En faisant le total des 3 milliards de francs de l'Etat et des 6 milliards de francs de concours bancaires divers, on arrive, sur une seule année, à un total de 9 milliards de francs.

Si les entreprises nationales et nationalisées avaient été en parfaite santé et dotées de moyens financiers suffisants, l'Etat, c'est-à-dire les contribuables, n'aurait sans doute pas eu à fournir un tel effort. Mais il se trouve qu'au cours des dernières années l'effort consenti par les actionnaires privés en faveur des cinq groupes industriels récemment nationalisés, de C.I.L.-Honeywell Bull et de Matra, s'est élevé à un total de 1 600 millions de francs. Visiblement, cet effort n'a pas été suffisant pour assurer à ces entreprises le développement nécessaire.

Ainsi — et personne ne me contredira car on ne peut imputer la situation de ces entreprises à leur nationalisation — si ces entreprises n'avaient pas été nationalisées, elles n'auraient eu d'autre issue pour financer le développement de leurs activités principales que de vendre une partie de leurs actifs à l'étranger. Cela doit être clairement souligné.

Si ces entreprises n'avaient pas été nationalisées, une grande partie d'entre elles seraient aujourd'hui dans les mains de puissances étrangères. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Interruptions sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. François d'Aubert. C'est absurde !

M. le ministre chargé du budget. Dans le passé, certains gouvernements avaient refusé de donner aux entreprises nationales des dotations suffisantes pour qu'elles puissent se présenter en situation de concurrence et d'efficacité sur le marché. Telle n'est pas notre position. L'Etat doit jouer son rôle d'actionnaire. Et, en même temps, ces entreprises doivent — je ne reviens pas sur un débat que nous avons déjà eu — être pleinement compétitives et constituer le moteur de notre développement industriel.

Si nous avons choisi d'utiliser prioritairement le canal des entreprises nationales pour investir, c'est parce que nous pensons que c'est par ce canal et selon cette logique qu'un redémarrage industriel peut intervenir en France pour les entreprises privées et publiques.

Mais, m'objectera-t-on, que représentent les 6 milliards de francs esquissés dans le collectif budgétaire et qui sont des concours des entreprises bancaires ?

Je veux, sur ce point également, être très clair. J'ai toujours soutenu que les entreprises industrielles du secteur nationalisé comme les entreprises bancaires devaient obéir à des règles de gestion strictes et qu'il ne s'agissait, ni dans un cas ni dans l'autre, de les surcharger à l'excès. Mais, en même temps, nous avons pendant trop longtemps dénoncé un certain « capitalisme bancaire », qui, quoi qu'on puisse penser par ailleurs du système, jugeait taillable et corvéable le capitalisme industriel, pour ne pas aujourd'hui procéder d'une autre façon avec les banques nationalisées. Dans le système précédent, il y avait une sorte de « parcours dramatique » de la petite et moyenne entreprise, qui était, quoi qu'il arrive, condamnée à perdre son autonomie ou qui, faute d'un marché suffisant et de fonds adaptés, devait fermer. Ou encore, même si elle réussissait, elle manquait de fonds propres et devait dès lors être absorbée ou en tout cas contrôlée par le système bancaire.

Si nous avons nationalisé le système bancaire, ce n'est pas, contrairement à ce que prétendent certains, par je ne sais quel préjugé idéologique, mais parce que nous pensons fondamentalement que le système bancaire doit apporter un soutien puissant au secteur industriel. J'affirme donc très clairement qu'en rupture par rapport au système précédent, « le socialisme bancaire » aujourd'hui — et c'est la principale justifi-

cation de la nationalisation des banques — doit être mis tout entier au service du soutien de la politique industrielle. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mais qu'on ne me fasse pas de faux procès ! Ce soutien doit s'opérer dans le respect des règles de gestion qui sont celles des banques.

C'est la raison pour laquelle il est proposé que, après concertation avec les responsables des banques, celles-ci apportent soit des prêts participatifs, soit des dotations en capital — ce qui prouve que nous utilisons les mécanismes les plus souples possibles, à la fois pour les concours de l'Etat et pour ceux du système bancaire.

Ma première question était : « Pourquoi relancer l'investissement ? ». La deuxième : « Pourquoi soutenir le développement des entreprises nationales ? ».

Ma troisième question sera simple : « Pourquoi aménager la taxe professionnelle ? ».

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, puis-je vous interrompre ?

M. Alain Hauteœur. Vous ne faites que cela !

M. le ministre chargé du budget. Monsieur d'Aubert, vous aurez l'occasion, j'en suis sûr, d'intervenir plus tard, mais je souhaiterais aller au bout de mon propos.

M. le Premier ministre lui-même, recevant les organisations syndicales, puis les organisations patronales, a souhaité clairement que la règle du jeu fût fixée et qu'en particulier, en matière de charges sociales et de charges fiscales, l'horizon fût très clairement dégagé.

Des engagements ont été pris concernant les cotisations sociales et les prélèvements fiscaux. Dans le cadre de ceux-ci, le Premier ministre a accepté qu'un allègement considérable, à hauteur de 5 milliards de francs pour cette année et de 6 milliards de francs pour l'an prochain, fût consenti sur la taxe professionnelle. Pourquoi ? Parce que c'est au fond le rapprochement, le confluent entre deux éléments de réflexion.

Premier élément : parmi les difficultés trouvées dans la corbeille de l'héritage, il y avait ce difficile impôt qui s'appelle la taxe professionnelle. Nous nous en serions bien passés. Et j'imagine, à écouter certains propos de l'opposition, que celle-ci aussi s'en passerait bien aujourd'hui. Mais enfin, cet impôt faisait partie des lois, puis des décrets, qui avaient reçu l'aimable signature conjointe de M. Giscard d'Estaing et de M. Chirac. Ils le regrettent aujourd'hui peut-être, mais ce n'est pas moi qui les ai signés. Je n'y puis rien.

Cette taxe professionnelle était si mal adaptée que si la gauche, par un paradoxe que certains relèvent, n'avait pas été là pour remettre les choses à plat, il y aurait eu cette année encore, en France, des augmentations et des aberrations que l'économie n'aurait pas pu supporter. Nous avons donc trouvé cet impôt dans la corbeille et notre tâche est, modestement et progressivement d'essayer de le réformer — ce qui n'est pas facile.

En même temps, on a dressé le bilan de la situation financière des entreprises. Des chiffres ont été avancés, qui mériteraient qu'on les regarde de très près. Pour ma part, j'ai mon idée. Mais peu importe ! Dans la réalité, pour que l'économie soit prospère, il faut que les entreprises tournent.

Parmi les principales entraves au développement de l'investissement et de l'emploi, il y a, convenons-en tous, les dispositions actuelles concernant la taxe professionnelle. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'alléger et d'aménager celle-ci à hauteur de 5 milliards de francs. Mais il n'est pas possible, chacun le comprendra, qu'à hauteur de ces sommes, il puisse le moins du monde s'agir de cadeaux à tel ou tel.

Aussi ai-je essayé, à partir d'une enveloppe fixée, d'être le plus sélectif possible, pour parvenir à orienter ces sommes vers l'objectif qui est le nôtre, c'est-à-dire l'investissement et l'emploi. Nous discuterons ce soir en détail des articles du projet. Mais je souhaite, à ce stade du débat, indiquer l'inspiration générale de ce dernier.

En ce qui concerne les aménagements de taxe professionnelle consentis dès cette année et qui figureront sur les feuilles reçues par les contribuables à la fin de 1982, trois éléments distincts interviennent : un premier élément, qui va aux différentes entreprises et qui n'est pas le plus important ; un deuxième élément, qui n'est accordé qu'aux entreprises ayant de l'investissement et des salaires dans l'assiette de leur taxe ; un troisième élément, qui, sans complication excessive, bénéficie à toutes les entreprises ayant accepté de signer des contrats de solidarité, donc de recruter ; le résultat sera que, pour les entreprises

qui accepteront à la fois de réduire la durée du travail et de recruter, le coût supplémentaire de l'emploi en taxe professionnelle sera égal à zéro.

Comme vous le voyez, mesdames, messieurs, ce projet d'aménagement de la taxe professionnelle — dont je suis le premier à reconnaître les limites — vise, en fait, à exonérer de la taxe professionnelle les nouveaux recrutements effectués par les entreprises qui acceptent de réduire massivement la durée du travail et de recruter. C'est dans cet esprit que, à partir d'un volume donné, nous avons essayé d'encourager à la fois l'investissement et l'emploi.

En même temps, bien sûr, il s'agissait de ne pas pénaliser les collectivités locales ; c'est la raison pour laquelle les allègements prendront la forme de dégrèvements pour 1982, et de compensations pour 1983, pour que les collectivités locales restent à l'abri des modifications de législation qui sont proposées.

En ce qui concerne la simulation, nous nous sommes engagés, Gaston Delferre et moi-même, à ne pas procéder à des réformes dans ce domaine extraordinairement difficile — il en est de même pour la taxe d'habitation — sans que des simulations soient proposées au Parlement. Sans vouloir détailler l'économie du projet, j'indique dès maintenant que l'Assemblée nationale sera saisie dès le début de l'année prochaine de simulations très vastes qui permettront de voir très concrètement les résultats de ces prévisions. Et si, par malheur, quelque correction de trajectoire devait être opérée, elle serait ainsi opérée à temps, de façon que ne se renouvellent pas les malheureuses expériences du passé.

Quatrième question, enfin : la T.V.A. J'ai lu et entendu beaucoup de choses sur ce sujet, et je veux enquêter ou rassurer selon le bord sur lequel chacun se situe. Il ne s'agit nullement, ni dans l'esprit du Gouvernement, ni dans celui du ministre du budget, d'un changement de conception à propos de cet impôt. Mais je veux décrire les choses telles qu'elles sont. Le Président de la République a pris des engagements en ce qui concerne la réduction des taux sur les produits de première nécessité. Ces engagements doivent être honorés. Mais, bien sûr, les allègements coûtent de l'argent, et même beaucoup d'argent. J'ai notamment jugé nécessaire — et je crois que personne ici n'y fera obstacle — d'en finir avec cette disposition absurde qui voulait jusqu'à présent que les véhicules et équipements destinés aux handicapés fussent taxés au même taux que les produits de luxe. Il était évident qu'il fallait réduire, et même réduire massivement, le taux qui leur est appliqué. C'est ce qui vous est proposé. (Très bien ! Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

De la même façon, et puisque des difficultés avaient surgi de longue date en ce qui concerne le gazole, il convenait de faire un effort pour cette catégorie de carburants. Cela figure aussi dans le collectif.

Mais, étant donné que, comme je l'ai indiqué dès le départ, je m'étais refusé à accroître le déficit des finances publiques et que je souhaitais présenter un projet en strict équilibre, il fallait opérer un aménagement du taux moyen de T.V.A. d'un point.

Alors, me dira-t-on, toutes ces opérations, qui sont d'ailleurs de sens contraire, signifient-elles que, tout d'un coup, la T.V.A. devient l'impôt miraculeux ? Certes non ! Je veux d'abord modérer les commentaires : toutes ces opérations, une fois combinées, accroissent de 3 milliards de francs le produit d'une T.V.A. qui, sauf erreur de ma part, est de 347 milliards de francs. En outre, je ne pense pas que, du point de vue de la justice sociale, la T.V.A. soit le *nec plus ultra*. Mais l'honnêteté m'oblige à souligner que, lorsque l'Etat, pour obtenir 100 francs de recettes, choisit entre la taxe professionnelle, l'impôt sur les sociétés, la T.V.A. et d'autres taxes, il le fait en vue de l'incidence économique qui en résultera. Or la T.V.A. est le seul de nos impôts qui soit remboursé à l'exportation et qui, au contraire, grève les importations. Je ne porte pas de jugement ; je me borne à constater.

On nous dit : « Attention à l'inflation ! » Je vois certains, pourtant peu coutumiers du fait, esquisser un sourire, voire un rire. (Sourires.) Eh bien ! j'ai lu très attentivement, comme il le mérite, le programme du R. P. R. avant l'élection présidentielle...

M. Michel Barnier. Très bien !

M. le ministre chargé du budget. ... et les commentaires qui ont été faits sur ce projet de collectif. Ceux-ci nous mettent en garde contre l'effet inflationniste d'une hausse de 3 milliards de francs du produit de la T.V.A. Je souhaiterais un peu de modération et de modestie dans les commentaires, surtout de la part

de ceux qui, lors de la campagne pour les élections présidentielles, se contentaient tout bonnement de proposer le report du produit de la taxe professionnelle, c'est-à-dire de 50 milliards de francs — excusez du peu! — sur la T. V. A. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Un député socialiste. Ils sont amnésiques!

M. le ministre chargé du budget. M. Marette aura certainement l'occasion, dans le débat, de commenter les effets inflationnistes d'une augmentation du taux de T.V.A.

Mais, ne nous faisons guère d'illusions: si la répercussion à la baisse, comme c'est normal et nécessaire, s'opère correctement, la répercussion à la hausse se fera également. D'après les simulations dont on peut disposer, l'effet inflationniste n'aura rien de redoutable puisqu'il se situera entre 0,1 p. 100 et 0,2 p. 100.

Mais cela n'est possible et n'a de sens que si les mesures sont prises pour que la répercussion à la baisse se fasse intégralement et que l'on ne profite pas de la hausse de un point du taux normal de la T.V.A. pour augmenter encore les marges.

C'est pourquoi il est très important — et c'est d'ailleurs le programme du ministre de l'économie et du ministre de la consommation pour les jours prochains — que les concertations interviennent avec la profession afin que les répercussions à la baisse se fassent intégralement. Pour ma part, je jugerais inacceptable qu'un allègement de T.V.A. ne soit pas répercuté au niveau des consommateurs. Je le dis avec toute la fermeté dont je suis capable: si les allègements n'étaient pas répercutés, le Gouvernement serait fondé après coup à prendre des dispositions beaucoup plus contraignantes.

M. Alain Madelin. Lesquelles?

M. le ministre chargé du budget. Que chacun me comprenne ici! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Reste bien sûr ce qui a été à juste titre remarqué sur le plan national, je veux parler des allègements de la taxe d'habitation. J'aurai l'occasion d'y revenir dans le débat. Mais je tiens déjà à souligner que même si la réforme de la taxe d'habitation doit être amplifiée — vous serez saisi à cet égard de propositions dès l'année prochaine — la mesure, jamais prise dans le passé, qui consiste à décider purement et simplement d'exonérer de la taxe d'habitation la catégorie particulièrement digne d'intérêt que sont les personnes âgées non imposables va clairement dans le sens de la justice fiscale et permet ainsi d'honorer les engagements de la majorité présidentielle. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Certains diront, je l'imagine, c'est insuffisant! En tout cas, c'est déjà beaucoup car rien n'avait été fait dans le passé. Je suis prêt, pour ma part, à reprendre l'ensemble du dossier en examinant dans quelle mesure il serait possible de mieux proportionner la taxe d'habitation avec les ressources des contribuables. C'est un dossier fort difficile — nous le vivons tous comme élus locaux et nationaux — mais il répond à une des attentes peut-être les plus fortes des contribuables. Un gouvernement comme le nôtre doit avoir pour tâche de répondre à cette attente dans le respect des contraintes des finances publiques.

Telles sont, mesdames, messieurs, les questions que je voulais me poser avec vous pour essayer d'y répondre. Vous constatez qu'elles sont fort simples et, finalement, qu'elles ne sortent pas beaucoup, à dessein, du cadre de ce débat que certains auraient voulu plus ample. Je me contente de le conduire comme il doit l'être, c'est-à-dire comme un débat sur un collectif budgétaire.

Ma conclusion sera la suivante: ni fatalité ni facilité, mais fermeté budgétaire.

Fermeté budgétaire, cela signifie que l'intérêt national prévaut sur les intérêts catégoriels même si ceux-ci ne peuvent être négligés.

Fermeté, cela signifie que je n'accepte pas qu'une proposition de dépense ne soit pas couverte par une recette.

Fermeté, cela signifie que, malgré les prophètes qui devraient faire preuve d'une plus grande modestie, les chiffres des finances publiques que j'ai entendu citer ici et là dans le seul objectif de porter atteinte au crédit du Gouvernement, c'est-à-dire à celui de la France, ne seront pas atteints. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Gabriel Kaspereit. Vous n'êtes pas sûr de vous pour être si agressif!

M. le ministre chargé du budget. Mesdames, messieurs de l'opposition, puisque c'est vous qui, malheureusement, perdez un peu de votre calme, je vous invite à le retrouver.

J'ai en charge le budget de la France et, croyez-moi, il sera tenu. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

J'ajoute, quitte à vous décevoir...

M. Pascal Clément. Ce n'est pas possible! (*Sourires.*)

M. le ministre chargé du budget. ... que la fermeté budgétaire, cela signifie aussi un minimum d'efforts. Aucun pays ne peut, dans la conjoncture mondiale, s'en sortir sans efforts.

M. Pascal Clément. Et vos promesses?

M. le ministre chargé du budget. Mais ce qui distingue le gouvernement de la gauche...

M. Etienne Pinte. Le gouvernement de la France!

M. le ministre chargé du budget. ... des gouvernements qui l'ont précédé, c'est que les efforts doivent toujours — et tel sera le cas — respecter la justice sociale! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien!

M. le ministre chargé du budget. Il est vrai que les rares fois — je le concède, c'est un fait historique — où la gauche est venue au pouvoir, elle n'y est pas restée longtemps. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Michel Sapin. Ricanements bêtas!

M. le ministre chargé du budget. A sourire, sourire et demi! Il existe de multiples causes pour expliquer ce fait.

M. Edmond Alphandery. Une cause budgétaire!

M. le ministre chargé du budget. L'une des principales a été la gestion des finances publiques.

M. Edmond Alphandery. Tiens donc! (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs.*)

M. le ministre chargé du budget. Quitte à vous décevoir et à effacer ce charmant sourire qui est sur vos lèvres, monsieur Alphandery, je vous annonce qu'il ne saurait être question qu'il en soit ainsi avec ce gouvernement et que notre gestion, c'est-à-dire la gestion du pays, saura en matière de finances publiques, en particulier en matière budgétaire, concilier exactement la générosité et le sérieux. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Xavier Deniau. On verra!

M. le ministre chargé du budget. Pour le reste, j'ai dit, sur ce collectif...

M. Pascal Clément. Le énième!

M. le ministre chargé du budget. ... ce que je pensais de fondamental. On demande au pays, à travers les députés, à la fois un soutien massif à l'investissement et un effort de justice sociale. Dans la conjoncture actuelle où chacun reconnaît qu'il y a guerre économique et qu'il faut muscler notre économie en même temps que faire une pleine part à la justice sociale, je comprendrais mal que des voix s'élèvent pour refuser ce qui est essentiel pour le pays, c'est-à-dire le soutien à l'investissement et un effort de justice sociale sans lequel rien ne serait possible.

Mesdames, messieurs de la majorité, je suis sûr, pour le savoir déjà depuis longtemps maintenant, que l'on pourra compter sur un soutien sans défaillance et sur votre concours.

Mesdames, messieurs de l'opposition, quand un effort indiscutable est consenti dans le sens de l'investissement et de la justice sociale, j'aimerais que l'on ne se contente pas de critique mais que, pour une fois, on reconnaisse le travail accompli. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Mes chers collègues, certains ont dit à propos de ce projet de loi de finances rectificative qu'il était d'une importance mineure et, pour reprendre leurs propres termes, qu'il était modeste. Permettez-moi, faisant ici rapport des travaux de la commission des finances, d'être d'un avis totalement différent.

Nous pouvons, en effet, à travers ce collectif, appréhender des ajustements touchant à l'ensemble de la politique économique et budgétaire du Gouvernement.

M. Edmond Alphandery. Tiens !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Ces ajustements s'inscrivent à la fois dans la continuité de la politique économique décidée depuis un an et dans la rigueur budgétaire. Et M. le ministre du budget vient d'évoquer le caractère équilibré de ce collectif.

Nous pouvons appréhender également des problèmes relatifs à la mise en œuvre des rapports entre l'Etat et les entreprises nationales ainsi que des dispositions qui nous font progresser dans la voie de la justice fiscale.

Si l'on s'en tient à ces trois rubriques, il convient d'ajouter que la technique retenue dans ces trois domaines nous conduira à l'évidence à aborder les rapports entre l'Etat, d'une part, les communes et les départements, d'autre part.

Enfin, il faut mentionner, même brièvement, que les crédits ouverts au titre de notre approvisionnement énergétique, qui sont la suite financière de notre accord sur le gaz algérien, portent — c'est à l'honneur du gouvernement de la France — le témoignage d'une redéfinition de nos rapports avec les pays en voie de développement, marquant avec éclat une rupture avec les tendances passées. Cet accord, pour s'en tenir à l'essentiel — mais nous y reviendrons, j'en suis sûr, dans les débats — marque le terme du contentieux politique et économique entre la France et l'Algérie, contentieux né des négociations manquées entre la France et ce dernier pays au sujet du pétrole en 1971, époque où nos négociateurs étaient encore animés par une attitude néo-colonialiste.

L'Assemblée nationale est donc amenée, par son vote sur les crédits importants qui sont la conséquence de cet accord, à approuver un acte international qu'il convient de qualifier d'essentiel et de représentatif de la démarche définie à Cancun par M. François Mitterrand, Président de la République.

Si ce collectif doit être éclairé, par une idée directrice, c'est celle de la volonté du Président de la République et du Gouvernement de permettre aux entreprises françaises de voir leurs charges fiscales allégées afin qu'elles puissent faire face aux difficultés de conjoncture que nous rencontrons au cours du premier semestre de 1982.

Le Gouvernement et sa majorité ont décidé l'an dernier de rompre avec la funeste logique du gouvernement précédent qui, sous couvert du maintien des grands équilibres et d'une lutte qui s'est d'ailleurs révélée vaine contre l'inflation, prenait son parti à la fois du vieillissement de l'appareil productif français et de l'augmentation du chômage. C'est pourquoi le Gouvernement s'est efforcé de favoriser une reprise économique à partir de la consommation relayée par l'investissement.

La reprise par la consommation s'est traduite par un redressement de notre rythme de croissance au cours du deuxième semestre de 1981. D'ailleurs, sur cette lancée, l'augmentation du produit national brut de la France en 1982 contrastera avec la stagnation du produit national brut de nos principaux partenaires industriels, le nôtre devant croître d'environ 2,5 p. 100 contre 0,3 p. 100 seulement pour l'ensemble des pays membres de l'O. C. D. E.

Force est cependant de constater qu'en raison, en particulier, du maintien des taux d'intérêt très élevés aux Etats-Unis et, par voie de conséquence, dans le reste du monde la reprise internationale que l'on pouvait escompter raisonnablement au mois d'octobre dernier ne s'est pas produite, ce qui a les conséquences que l'on sait sur la reprise escomptée de l'investissement en France.

De ce fait, ce que la croissance et les gains de productivité pouvaient permettre de faire en matière de lutte contre le chômage et de politique de solidarité et que le Gouvernement a décidé au début de l'année 1982 — je veux parler notamment de la cinquième semaine de congés payés et de l'abaissement de la durée du travail — risquaient de peser trop lourd dans les comptes de nos entreprises en raison de l'insuffisance de leurs marges brutes et du niveau trop élevé de leur endettement.

C'est pourquoi le Gouvernement a décidé d'alléger les charges fiscales de celles-ci à hauteur de 5 milliards de francs en 1982 et de 6 milliards de francs en 1983.

Soyons clairs : cette décision ne constitue ni un cadeau au patronat ni un changement de cap de la politique économique ; elle témoigne, comme l'a annoncé le Président de la République en conseil des ministres, de la volonté de réalisme du Gouvernement qui sait que l'on ne sortira pas de la crise avec des entreprises exsangues, tout comme on ne peut en sortir en sacrifiant l'emploi et le pouvoir d'achat des plus démunis.

Dans le même temps, le Gouvernement, qui a accepté consciemment le risque que constitue un déficit budgétaire relativement important, témoigne de son souci de maintenir ce déficit dans des limites économiquement acceptables en présentant cette loi de finances rectificative en strict équilibre.

Telles sont bien les lignes directrices principales de ce collectif.

Les méthodes retenues pour alléger les charges des entreprises et maintenir le déficit budgétaire dans des limites acceptables lors de la loi de finances pour 1982 sont-elles les meilleures ?

Le Gouvernement a choisi d'alléger en 1982 le poids de la taxe professionnelle supporté par les entreprises. Il justifie ce choix par le fait que cette taxe est de plus en plus mal supportée. Il ne faut pas cependant se dissimuler que la méthode adoptée présente un certain nombre d'inconvénients que j'ai exposés dans mon rapport écrit et sur lesquels il a semblé souhaitable à la commission des finances que le Gouvernement nous donne des apaisements ou des explications.

Pour ce qui est des mesures dont l'effet se fera sentir en 1983 et dans les années suivantes, la commission des finances s'est efforcée d'en décrire le plus précisément possible l'économie.

De même que nous approuvons l'encouragement donné à l'article 2 du projet de loi relatif à la conclusion de contrats de solidarité, que M. le ministre chargé du budget vient de rappeler, nous avons apprécié les lignes directrices qui consistent : d'abord, à diminuer la prise en compte des salaires dans les bases de calcul de la taxe professionnelle ; ensuite, à étaler dans le temps la prise en compte des investissements ; enfin, à resserrer l'éventail de l'imposition à l'échelon national. Cependant, la commission des finances n'a pas pu mesurer l'interaction de ces dispositions. Or, les expériences passées nous ont montré, surtout dans le domaine de la taxe professionnelle, que les meilleures intentions pouvaient se révéler après coup avoir des effets pervers.

Il faut bien reconnaître que le régime de la taxe professionnelle est caractérisé par une succession de dérogations, d'ajouts, de modifications, de correctifs qui témoignent à l'évidence que cet impôt n'est pas encore totalement maîtrisé. Peut-être, d'ailleurs, n'est-il pas maîtrisable. C'est la question dont il nous faudra débattre.

C'est pourquoi la commission des finances a approuvé l'article du projet de loi de finances rectificative qui, à la demande même du Gouvernement, prévoit qu'une simulation sur les effets des mesures qui nous sont proposées aujourd'hui sera présentée au Parlement dès l'année 1983.

M. Edmond Alphandery. Il vaut mieux.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Enfin, peut-être convient-il d'indiquer qu'il existe une certaine limite aux transferts financiers en provenance de l'Etat vers les collectivités locales.

On sait que, d'ores et déjà, les concours de l'Etat représentaient, en 1981, 85,5 milliards de francs, tandis que le produit de la fiscalité locale était de 87,7 milliards de francs. Les deux chiffres sont proches.

On sait également que la prise en charge des correctifs à la taxe professionnelle par le budget de l'Etat représentera, en 1982, au total près de 20 p. 100 du produit perçu par les collectivités locales. Il est clair qu'au-delà d'un certain pourcentage, on risquerait de basculer vers une désresponsabilisation des élus locaux.

Sur cette question aussi, monsieur le ministre, vous pourrez nous apporter les éclaircissements nécessaires.

Par ailleurs, afin de couvrir le coût, pour le budget de l'Etat, des dégrèvements fiscaux accordés aux entreprises par le biais d'un impôt local, le Gouvernement a été amené à rechercher des ressources nouvelles en augmentant le taux moyen de la T. V. A. tout en diminuant le taux réduit de celle-ci sur les produits de première nécessité. Il s'agissait donc d'augmenter les ressources de l'Etat tout en évitant que les ménages aux revenus les plus bas ne soient injustement frappés.

Avec la méthode retenue, sur laquelle, je crois, M. le président de la commission des finances reviendra tout à l'heure, l'effet des mesures prises ne devrait pas se traduire négativement sur

les revenus les plus faibles tandis que l'impact sur le niveau général des prix devrait être très modéré, de l'ordre de 0,13 p. 100. Là encore, je me permets de renvoyer l'Assemblée à mon rapport écrit, qui donne de plus amples précisions sur cette répercussion, après les indications très précieuses fournies par M. le ministre chargé du budget lors de son audition devant la commission des finances.

Globalement donc, les deux dispositions centrales de ce collectif devraient permettre, dans la très étroite marge de manœuvre que nous laisse pour le moment la conjoncture, de mener une action positive pour les entreprises sans effet négatif pour le reste de l'économie.

C'est en raison de ces considérations que la commission des finances a adopté les mesures proposées.

Il reste que cette loi de finances rectificative contient des dispositions importantes en ce qui concerne l'effort engagé par le Gouvernement en faveur de la justice fiscale, d'une part, et, d'autre part, la définition de rapports nouveaux avec les entreprises publiques.

Une somme de 3 milliards de francs sera en effet dégagée afin de doter les entreprises nationales des fonds propres nécessaires à leur expansion. Cet important effort financier, qui est nettement supérieur, comme le rappelait lors de son audition devant la commission des finances M. le ministre chargé du budget, à ce que les actionnaires privés avaient consenti en cinq ans aux mêmes entreprises, sera complété par des apports à la hauteur de 6 milliards de francs que vont consentir les banques. Sans doute est-il encore prématuré de porter un jugement complet sur les conséquences économiques et financières de la loi de nationalisation. Les nouvelles entreprises nationales n'ont pas encore défini totalement leur stratégie industrielle. Les comptes de 1981 et les comptes prévisionnels pour 1982 ne sont pas encore totalement arrêtés.

Nul doute que le Parlement n'examine très attentivement, à l'automne prochain, l'action du Gouvernement et du secteur industriel nationalisé à l'occasion de la discussion du projet de loi de finances pour 1983. Tel est du moins le souhait que je veux formuler ici.

Enfin, la commission des finances a noté avec satisfaction que le Gouvernement poursuivait son effort de justice fiscale en proposant à son vote le dégrèvement de la taxe d'habitation pour les personnes âgées ne payant pas l'impôt sur le revenu. De plus, le Gouvernement, par voie d'amendement, complètera cet effort en l'étendant à certaines catégories de Français.

Mes chers collègues, ce collectif résume donc trois des principes d'action du Gouvernement et de sa majorité. Premièrement, mener une politique économique et budgétaire soutenant l'activité, tout en permettant le maintien de la compétitivité de nos entreprises industrielles. Deuxièmement, progresser dans la voie de la justice et de la solidarité. Troisièmement, inverser les rapports de puissance entre l'argent et la collectivité nationale en donnant à celle-ci la maîtrise des points centraux de décision, à savoir les grandes entreprises et les banques.

Continuité, disais-je en commençant mon propos, et fermeté, avez-vous indiqué, monsieur le ministre du budget, dans la ligne définie par le Président de la République.

Pragmatisme et réalisme par la prise en compte des réalités économiques d'un monde en crise, de la conjoncture spécifique de ce premier semestre 1982 et des prévisions que nous pouvons avancer pour la fin de cette année.

Rigueur, enfin, comme en témoigne la volonté, qu'il convient de saluer, de présenter ce collectif en strict équilibre.

Tel est, ainsi résumé, l'esprit qui a présidé à l'élaboration de la présente loi de finances rectificative, que la commission des finances, mes chers collègues, vous demande d'adopter. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Richard, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Alain Richard, rapporteur pour avis. Mes chers collègues, l'objectif que poursuivait la commission des lois en vous soumettant son avis sur le collectif budgétaire se limitait bien entendu à certains de ses articles, à savoir ceux qui ont une portée législative soit pour l'année 1982, soit pour l'avenir et qui sont relatifs à la fiscalité locale.

Vous comprenez en effet le souci de la commission des lois d'assurer une certaine cohérence entre, d'une part, les réflexions qu'elle vous a soumises à l'occasion des débats sur la décentralisation et qu'elle continuera de vous soumettre à l'occasion des lois ultérieures qui poursuivront ce mouvement et, d'autre

part, les réformes engagées par le Gouvernement s'agissant des ressources des collectivités locales. Nous sommes en effet dans un mouvement continu de réformes de notre administration locale qui a sa cohérence et qui se déroule selon des étapes calculées et forcément espacées, ne serait-ce qu'à cause des temps nécessaires de préparation et de concertation. La vocation de la commission des lois est de vous permettre d'apprécier cette cohérence.

J'indique d'emblée que les dispositions nouvelles de ce collectif relatives à la fiscalité locale prennent place dans un contexte positif et constructif, celui de l'évolution des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales. A cet égard, je souhaite rappeler quelles ont été les premières étapes de cette action positive.

C'est d'une part la prise en compte par le Gouvernement de la nécessité de renforcer les ressources propres des collectivités locales. Elle s'est traduite lors du vote de la loi de finances pour l'année 1982 par un apport supplémentaire, certes encore limité, mais permettant à nos communes de disposer de 3,6 p. 100 de produit supplémentaire sur la taxe d'habitation, l'Etat renonçant aux frais de dégrèvements et de non-valeur dont ce pourcentage représentait la contrepartie.

D'autre part, et surtout, étant donné l'urgence et la nécessité de faire face aux premières étapes, les mesures prises par le Gouvernement, au cours de la fin de l'année 1981, se sont traduites par un premier redressement des transferts de charges que les collectivités locales avaient subis au cours des années passées. Ils ont été inversés. Tel a été l'effet de la dotation culturelle instaurée par la loi du 2 mars 1982, de la suppression de la participation obligatoire des collectivités locales aux dépenses de police et d'entretien des bâtiments de justice, de la contribution très fortement accrue de l'Etat aux charges de logement d'instituteurs supportées jusque-là par les communes et, enfin, de l'augmentation très significative de la dotation globale de fonctionnement.

Pour bien marquer le sens constructif de cette évolution des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales, il est possible d'affirmer qu'en 1982 l'ensemble des concours qu'apporte l'Etat aux finances des collectivités locales, de nature variée, certes, est supérieur à 100 milliards de francs. Ainsi cet engagement global de la politique financière du Gouvernement et de sa majorité va dans le sens d'un rétablissement de la situation financière des collectivités locales.

Le collectif qui est soumis à notre examen aujourd'hui marque donc une nouvelle étape par rapport à cet engagement d'ensemble. Notons toutefois que cette nouvelle étape ne se traduit pas par une création de ressources supplémentaires pour les collectivités locales. Nous le comprenons d'ailleurs d'autant mieux que tel n'est pas l'objet d'un collectif, lequel enregistre des mesures prises en cours d'année budgétaire. En revanche, il marque un nouveau mouvement qui tend à remédier sans retard aux inconvénients les plus marquants et aux effets les plus pervers de la structure de notre fiscalité locale. Ce faisant, et je fais cette observation pour stimuler la réflexion de nos collègues, il introduit un élément de responsabilité fiscale supplémentaire pour les collectivités locales. En effet, ceux d'entre nous qui ont quelque responsabilité budgétaire dans les collectivités locales savent bien que la politique fiscale parfois audacieuse que nous serions tentés d'entreprendre, en contrepartie de services nouveaux ou d'actions nouvelles menées en faveur et à la demande de nos concitoyens, se trouve freinée par l'iniquité des bases de calcul des impôts locaux. Une telle politique fiscale volontariste ne serait plus courageuse mais téméraire. Elle se traduirait par des redistributions fiscales à l'envers, les impôts locaux n'ayant que de lointains rapports avec l'état de fortune des redevables, s'agissant des ménages, et avec l'état des ressources, s'agissant des entreprises.

C'est donc une première étape qui est franchie. Elle vise à réduire l'iniquité de la taxe d'habitation supportée par les ménages et à diminuer les discriminations économiques induites par la taxe professionnelle frappant les entreprises.

La méthode choisie par le Gouvernement est nécessairement simplificatrice, à cause précisément de l'urgence qu'il s'est imposée. S'agissant de mesures concernant des impositions aujourd'hui en cours de recouvrement et dont les taux ont été votés par les assemblées locales au début de cette année, ou à la fin de l'année dernière, il ne pouvait être question d'effectuer une remise en ordre d'ensemble de la structure de cette fiscalité. Il n'était donc possible que de procéder par corrections.

Il en va de même, s'agissant des dispositions applicables en 1983, tant il est vrai que la mise au point des mesures prépa-

ratoires à un changement de ces bases d'imposition nécessite une période de travail, de concertation et de simulation qui ne serait pas suffisante d'ici le début de l'année 1983.

Toutefois, il convient de souligner un argument souvent évoqué dans les discussions de travail préparatoires à nos débats, mais qui apparaît rarement à cette tribune, alors qu'il a sa légitimité : la fiscalité locale française est source de complications de gestion et de lourdeur de travail pour les services fiscaux de l'Etat. Ces inconvénients, parmi d'autres, paralysent toute tâche réformatrice et inhibent l'imagination fiscale dont nous pouvons les uns et les autres faire preuve afin de parvenir soit à l'efficacité, soit à la justice.

Cet argument n'est pas dérisoire et il justifie une réflexion pour l'avenir, même si personne ne peut prétendre apporter à ce problème une réponse simple, tant il est vrai que notre fiscalité locale représente pour les services fiscaux de l'Etat un fardeau et une complication de gestion hors de proportion avec ce qu'elle rapporte aux collectivités locales, et qu'en outre elle introduit une rigidité excessive dans toute réflexion sur son optimisation économique.

Dans ces conditions, ce sont des mesures forcément simplistes qui nous sont présentées pour les prochaines années. Elles ne peuvent que s'établir en pourcentage par rapport aux contributions déjà fixées pour 1982, et dont les feuilles d'imposition devraient déjà être en cours d'établissement. Si elles touchent aux bases d'imposition pour 1983 et les années suivantes, elles sont encore sommaires dans leur principe.

Enfin, l'effort de prudence qui a marqué la démarche du Gouvernement se traduit également par un travail en soustraction. Il ne s'agit pas, dans les mesures qui nous sont proposées cette année, de prévoir des transferts entre diverses catégories de redevables c'est-à-dire, dans l'année fiscale déjà engagée ou même pour l'année immédiatement à venir, d'introduire des allègements de l'effort fiscal de certains contribuables pour en soulager d'autres. Le Gouvernement nous propose une série d'allègements de la charge fiscale qu'il gage par une contribution supplémentaire du budget de l'Etat. Ce choix me paraît judicieux car nous n'aurions pas pu débattre avec la sérénité et dans les conditions de préparation technique voulues d'une opération plus ambitieuse entraînant un allourdissement de la contribution de certains redevables.

Aussi, pour la taxe d'habitation, procède-t-on uniquement sous forme d'exonération d'une catégorie de contribuables particulièrement démunis et, pour la taxe professionnelle, par des mesures d'allègement ponctuelles pour l'année 1982, par une réduction d'ensemble de la cotisation nationale supportée par les entreprises pour financer les dégrèvements consécutifs aux « malheurs » de la loi de 1975 et par une réduction de 5 p. 100 des bases d'imposition résultant de la masse salariale ou des investissements nouveaux ainsi que par une incitation fiscale supplémentaire à la passation de contrats de solidarité entraînant des créations d'emplois.

S'agissant des mesures relatives à la taxe professionnelle qui prendront effet à partir de 1983, la démarche est déjà plus structurelle. Elle agit sur les déterminants économiques de la création d'emploi ou de l'investissement. La part de la masse salariale prise en compte dans les bases de calcul de la taxe professionnelle est réduite d'un dixième, ce qui n'est pas négligeable pour atténuer la pénalisation des entreprises de main-d'œuvre. De plus, l'étalement de l'investissement constitue, lui aussi, une sorte de prime fiscale à l'investissement qui permettra aux entreprises de retrouver une certaine « lisibilité » économique de la taxe professionnelle. Cette disposition sera de nature à convaincre les décideurs économiques qu'une relation existe entre leurs efforts d'expansion, par l'embauche ou par l'investissement, et les retombées qu'ils en retirent en matière de taxe professionnelle. Jusqu'à présent, celles-ci étaient perçues comme négatives. A l'avenir, elles seront perçues comme positives. Il est facile de concevoir l'effet d'incitation économique qui peut résulter de cette inversion psychologique.

Restent les mesures plus ponctuelles. Elles présentent aussi un intérêt dans le sens d'une meilleure efficacité économique de la taxe professionnelle. Je veux parler d'une part de la croissance d'une cotisation de péréquation qui permettra, à terme, de réduire les disparités anormales de taux qui frappent les entreprises suivant leur localisation et, d'autre part, d'une modulation des effets de seuil qui pénalisent les artisans lorsqu'ils créent des emplois.

J'en viens à la question délicate de la relative liberté de vote des taux d'imposition qui est reconnue aux assemblées locales. Cette mesure est récente puisqu'elle n'est en vigueur que depuis le début de 1980. Qu'il me soit permis de rappeler que les débats et les controverses sur la taxe professionnelle

entretiennent encore un mythe fâcheux, auquel nous avons, je crois, tous intérêt à tordre le cou, si je puis m'exprimer ainsi. De nombreuses collectivités locales auraient, par irresponsabilité économique, abusivement chargé les entreprises au cours des dix ou vingt dernières années, par une politique fiscale alourdissant la taxe professionnelle par comparaison aux autres impôts. Cette assertion est matériellement et logiquement fautive, puisque, au cours des deux dernières décennies, les collectivités locales ne disposaient d'aucune faculté pour procéder à une modulation de l'effort fiscal entre les entreprises et les ménages. Les élus locaux n'ont donc fait preuve ni de malveillance ni d'ignorance à l'encontre des entreprises. Ils ont subi le fonctionnement d'un système aveugle hérité d'une législation d'avant-guerre, qui s'est traduit, en effet, par une montée de la charge de la taxe professionnelle, laquelle a été en permanence supérieure de un point ou demi à celle de la taxe d'habitation. Mais, je le répète, cette réalité n'était nullement l'effet d'une volonté politique des élus locaux.

Depuis 1980, les assemblées locales disposent d'une certaine marge de choix en ce qui concerne le vote des taux. Il n'est pas encore temps d'analyser comment elles ont fait jouer cette marge de choix. Comme le Gouvernement est tenu par la loi de 1980 de présenter au Parlement un rapport, qui sera annexé au prochain budget, ce n'est qu'à l'automne 1982 que nous pourrions apprécier si une certaine tendance à la pesée des collectivités locales sur les entreprises s'est effectivement manifestée, ou si, au contraire, les collectivités locales ont mesuré les efforts demandés aux entreprises pour tenir compte des contraintes de la crise.

Je crois pouvoir pronostiquer que l'observation de la réalité des deux dernières années démontrera le grand réalisme et la grande pondération des collectivités locales en matière économique, ce qui incitera peut-être à plus de modestie un certain nombre de donneurs de leçons qui veulent à toutes fins réduire la marge d'action des collectivités locales.

M. Edmond Alphandery. Vous parlez du Gouvernement ?

M. Alain Richard, rapporteur pour avis. Vous sentez-vous visé, mon cher collègue ?

M. Edmond Alphandery. Non, j'ai simplement lu le collectif !

M. Alain Richard, rapporteur pour avis. J'ai en tout cas la satisfaction de constater qu'après un débat nourri, la commission des finances a souhaité ne pas introduire de modifications par rapport à la loi en vigueur sur les conditions de vote des taux. Il me semble en effet qu'il est sage de ne pas anticiper sur l'évolution d'une règle dont l'application commence seulement.

Il reste, mes chers collègues, que ce projet de loi nous préoccupe sur certains points.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, les mesures qui nous sont proposées comportent quelques risques, liés aux effets de seuil qui résultent nécessairement d'une opération d'exonération complète visant l'une des catégories concernées.

La priorité qui a été choisie par le Gouvernement n'est pas contestable. Il est vrai que parmi les catégories sociales dont on peut analyser globalement la situation, et qui ne sont pas imposables à l'impôt sur le revenu, les personnes âgées sont sans doute celles qui sont les plus démunies. Il reste qu'avec un dégrèvement total, qui porte donc sur une somme relativement importante puisque la moyenne de la taxe d'habitation est aujourd'hui voisine de mille francs par personne, on aura des effets de seuils fâcheux. D'abord, entre les gens qui sont âgés de cinquante-neuf ans et ceux qui ont soixante ou soixante et un ans mais qui sont dans une situation économique comparable. Ensuite, entre les personnes âgées de plus de soixante ans qui se trouvent juste en-dessous du seuil de mise en recouvrement de l'impôt sur le revenu et celles qui sont juste au-dessus et qui, pour deux cents ou trois cents francs de différence de revenu, auront à acquitter parfois mille francs de taxe d'habitation. Enfin, pour une même personne âgée, mais cette fois dans le temps, puisqu'une revalorisation de retraite pourra lui faire passer le seuil d'imposition, ce qui entraînera par conséquent son imposition à la taxe d'habitation.

Certes, tout cela est la contrepartie fatale d'une mesure d'effet rapide, mais pour les autres mesures d'allègement de la taxe d'habitation, nous devons réfléchir à des modulations plus fines. Comme le ministre l'a fait observer très justement, la prise en compte du revenu dans le calcul de la taxe d'habitation est de toute façon une opération délicate qui se heurtera à un certain nombre d'obstacles matériels, financiers ou psychologiques. Par conséquent, la simulation dans laquelle s'engage le Gouvernement est la seule démarche normale. Mais lorsque, dès l'année pro-

chaîne je l'espère, nous aurons à réfléchir à des mesures d'allègement supplémentaire en faveur d'autres catégories non imposables à l'impôt sur le revenu, nous aurons certainement à court, les uns et les autres, de prendre des mesures encore plus élaborées.

En ce qui concerne la taxe professionnelle, les mesures de transformation qui sont proposées dans le collectif, et qui vont dans le bon sens, maintiennent cependant certains travers de base, hérités de l'erreur législative qu'a représentée la loi de 1975. Je pense en particulier à la complexité, devenue démoniaque, de cette taxe et à la charge de gestion, difficilement supportable pour les services habilités à la recouvrer. Je pense aussi au maintien d'un certain nombre de biais économiques dans sa base de calcul qui continuera, selon moi, de porter préjudice aux entreprises de main-d'œuvre et à celles qui consentent l'effort d'embauche et de création d'emplois le plus important.

Nous serons donc probablement conduits à revoir le dossier de la taxe professionnelle au cours des années à venir car l'absence de toute réforme et le maintien des inconvénients que l'on sait risquerait, par une sorte de politique du pire qui n'aurait été voulue par personne mais qui s'imposerait du fait de la perversité profonde de cet impôt, de remettre sur le tapis un débat que je crois faussé, celui de la suppression de la taxe professionnelle.

A ce sujet, je voudrais souligner l'irresponsabilité profonde de ceux qui proposent de supprimer la liaison entre l'activité économique, l'activité de création, l'activité productive sur le territoire de la commune et du département et la responsabilité fiscale de la commune et du département.

Il est déraisonnable, il est régressif d'envisager que les collectivités locales ne soient plus que des gestionnaires d'allocations transmises par l'Etat et n'exercent plus directement une responsabilité fiscale portant sur la matière économique de leur sol. Cette véritable « désincitation » à la création d'emplois et à la responsabilité économique me paraît à elle seule condamner cette idée. C'est la raison pour laquelle il me semble que le courant de réforme continue dans lequel nous sommes engagés en ce qui concerne la taxe professionnelle est la seule issue pour conserver un équilibre entre la responsabilité fiscale de la collectivité locale et le réalisme économique qui s'impose en matière de prélèvement sur les entreprises.

Enfin, dernière préoccupation, les conséquences à long terme du principe des dégrèvements. A présent, le budget de l'Etat supporte, compte tenu des atténuations déjà décidées et des dégrèvements prévus cette année, un huitième de la charge de la taxe professionnelle. La cotisation nationale, qui n'est pas supprimée, continue d'en financer encore une partie, de façon aveugle économiquement quant à son poids sur les entreprises. Et si M. le ministre, courageusement, a pris l'engagement devant nous d'assurer la compensation intégrale des dégrèvements proposés pour 1982 et pour 1983, nous savons tous qu'à terme l'objectif qui doit être poursuivi est celui d'un nouveau partage des recettes fiscales entre les collectivités locales et l'Etat, partage qui doit non pas se traduire par un accroissement des transferts directs de l'Etat aux collectivités locales, mais au contraire par un élargissement de l'assiette fiscale dont disposent directement les collectivités locales. Les projets du Gouvernement pour accompagner la loi sur les transferts des compétences vont heureusement dans ce sens.

Il semble donc que nous soyons parvenus à l'étape positive, cohérente avec les démarches antérieures, d'une réforme fiscale qui ne peut être que progressive tant les interactions entre ce débat, celui sur la justice fiscale et celui sur la responsabilité des élus locaux s'opposent à tout bouleversement.

De nouveaux rendez-vous sont fixés par le Gouvernement à travers les rapports qu'il s'engage à nous présenter en 1983 sur les évolutions possibles des trois principales taxes locales. C'est une méthode à la fois lucide et loyale de réforme progressive de la fiscalité locale, fiscalité difficile qui met nécessairement en contradiction les différentes facettes de l'intérêt général qu'il s'agit précisément de concilier.

La démarche de concertation avec le Parlement qui a été celle du Gouvernement est la bonne. Elle permettra de maintenir pour l'avenir le cap qui est suivi depuis l'année dernière, celui d'une recherche permanente de cohérence entre la justice sociale, l'efficacité économique et l'accroissement de la responsabilité directe, devant les citoyens, des assemblées locales. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Christian Goux, président de la commission. L'une des mesures les plus discutées du collectif budgétaire est la modification des taux de la T. V. A.

Les socialistes ont été et restent des adversaires de la hausse des taux de la T. V. A., parce que cet impôt indirect pénalise davantage que les autres les personnes à revenus modestes qui épargnent peu et ne disposent pas de patrimoine.

Je voudrais cependant profiter de la discussion sur la loi de finances rectificative pour rappeler quelques principes et préciser ma propre position sur ce sujet délicat.

Quelles sont les qualités d'un bon impôt ? Dans la conjoncture présente, c'est-à-dire en tenant compte des objectifs de la politique économique du Gouvernement, quatre qualités sont requises : ne pas nuire à la relance de l'activité économique ; ...

M. Edmond Alphandery. C'est déjà fait !

M. Christian Goux, président de la commission. ... contribuer à la réduction des inégalités ; rapporter à l'Etat ; ne se prêter à la fraude fiscale.

Il n'est pas besoin d'insister sur le pourquoi de ces contraintes : depuis sa désignation, le Gouvernement mène une politique de relance, fondée sur une plus grande solidarité — et notamment sur la volonté de lutter contre la fraude — et guidée par le souci de limiter un déficit excessif des finances publiques, comme vous l'avez rappelé avec fermeté tout à l'heure, monsieur le ministre.

Par rapport à ces critères, la taxe sur la valeur ajoutée présente de réelles qualités, à condition que soient prises de nécessaires mesures d'accompagnement.

Conçue initialement comme un impôt neutre, dont l'application ne modifie en rien la situation des agents économiques qui lui sont assujettis, et devant obéir, on le sait, au principe d'unicité et de généralité, la T. V. A. est devenue à travers des modifications successives un outil effectif de la politique conjoncturelle.

L'adoption de plusieurs taux, l'exonération de certains produits ou transactions, les règles de répercussion dans les prix des produits importés ou exportés, le traitement différencié des produits de consommation et des biens d'équipement, ont fait qu'aujourd'hui, la T. V. A. présente deux avantages.

En premier lieu, la T. V. A. étant déductible des investissements, cette taxe encourage ce type de dépenses, ce qui est tout particulièrement opportun pour accompagner les mesures récentes prises en ce sens et qui donnent à ce collectif le caractère d'une action entièrement dirigée vers la reprise de l'investissement.

En second lieu, l'exonération des exportations et la taxation des importations créent des conditions favorables à l'équilibre de la balance commerciale, et notre pays a besoin de ce rééquilibrage.

Si l'on ajoute à cela que la T. V. A. est l'impôt le plus rentable pour l'Etat et que c'est une forme d'impôt qui permet plus difficilement la fraude que d'autres, les arguments ne manquent pas pour comprendre la décision du Gouvernement.

Il n'en reste pas moins, monsieur le ministre, que la hausse de la T. V. A. a des inconvénients. Le premier, celui d'entraîner un dérapage inflationniste, à un moment où le différentiel entre les prix français et ceux de nos partenaires est maximum ; le second, comme je l'ai dit précédemment, celui de pénaliser les ménages modestes.

A ces objections, le Gouvernement répond par avance en compensant la hausse d'un point du taux d'imposition intermédiaire par une baisse d'un point et demi du taux minimum sur les produits de première nécessité. Le calcul théorique montre que la simultanéité de ces mesures limitera l'impact inflationniste à 0,13 p. 100, comme l'a rappelé tout à l'heure M. le rapporteur général, et atténuera sensiblement le caractère inégalitaire de la hausse de la fiscalité indirecte.

C'est à cette condition que la modification des taux de T. V. A. que le Gouvernement nous demande de voter peut être acceptée. Il importe donc tout particulièrement que les mesures d'accompagnement, quelles prennent ou non la forme traditionnelle d'un contrôle des prix, aient l'efficacité nécessaire pour que, les baisses compensant les hausses, la quasi-neutralité de la mesure de T. V. A. vis-à-vis des prix soit obtenue. Les ménages français ne comprendraient pas, dans le cas contraire,

que le Gouvernement ait fait le choix d'une mesure de nature à accroître encore ce qui est une des causes de faiblesse essentielle de notre économie.

Plusieurs députés socialistes. Très bien !

M. Christian Goux, président de la commission. J'irai plus loin encore. Certains des produits qui vont être taxés au taux majoré de 18,60 p. 100 ont connu depuis un an des hausses de prix déraisonnables et inexplicables compte tenu de l'évolution des coûts de production. Ces produits ne devraient pas voir leur prix augmenter, malgré la hausse du taux de T. V. A. Il s'agit là encore, monsieur le ministre, d'une mesure de justice à laquelle il appartient au Gouvernement de veiller.

Enfin, et plus fondamentalement, si j'ai voulu devant l'Assemblée, nuancer une attitude de traditionnelle opposition à la hausse de la T. V. A., c'est parce que j'ai la conviction que la T. V. A. n'est pas aussi injuste qu'elle le paraît.

M. Edmond Alphandery et M. Jean-Claude Gaudin. Ah ?...

M. Christian Goux, président de la commission. Non pas parce que cet impôt n'aurait pas les défauts qu'on lui prête — je viens de les rappeler — mais parce que les autres formes d'impôt, et surtout l'impôt sur le revenu sont encore plus injustes et le resteront tant que persisteront la fraude fiscale et l'inégalité des différentes formes de revenu devant l'impôt. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Ces deux injustices à corriger constituent le préalable obligé de toute réforme fiscale plus ambitieuse. C'est avec cet espoir, que, pour ce collectif, et dans le contexte particulier que j'ai décrit, j'approuve les modifications demandées des taux de T. V. A. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. MM. Alphandery, Mestre et les membres du groupe Union pour la démocratie française opposent la question préalable en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Alphandery.

M. Edmond Alphandery. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un an de pouvoir. Déjà six lois de finances successives. Un premier record.

Quarante milliards de découvert supplémentaires en 1981 ; 95 milliards prévus il y a six mois pour 1982 ; 135 milliards de découvert aujourd'hui. Un deuxième record.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Une affabulation !

M. le ministre chargé du budget. Où prenez-vous ces chiffres ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. C'est de l'invention pure et simple.

M. Edmond Alphandery. Monsieur le ministre, le montant de ce découvert sur dix-huit mois, qui fait la somme de la majoration du découvert de 1981 et des 95 milliards du découvert prévu dans la loi de finances pour 1982, ces 135 milliards de francs, eh bien ! cela représente, à 1,5 milliard près, le total de l'impôt sur le revenu payé par l'ensemble des Français en 1981.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Raisonnement incohérent !

M. Edmond Alphandery. Il faudrait, pour couvrir ce déficit budgétaire, doubler l'impôt sur le revenu pour l'ensemble des contribuables français.

Voilà, monsieur le ministre, pour votre fermeté budgétaire. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Car, après nous avoir montré, il y a quelques mois, toutes les vertus du déficit dont on allait soi-disant sortir la relance dans le respect des équilibres fondamentaux, vous nous présentez votre premier collectif budgétaire en équilibre.

M. André Laignel. Cela ne vous est pas arrivé !

M. Guy Bêche. C'est le changement.

M. Edmond Alphandery. Serait-ce un premier signe ? Et puisqu'il faut maintenant regarder la télévision pour entendre M. Delors — sa dernière audition, devant la commission des finances remonte en effet au 16 septembre 1981 — j'ai entendu dans sa bouche, il y a quelques jours, les mots de compétitivité, de rigueur, d'austérité.

Continuons. A Epinay, M. Mauroy a expliqué, dimanche dernier, à certains membres du parti socialiste qu'il y était allé un peu fort en matière de rémunérations. « Il faut, a-t-il déclaré,

que notre politique modère davantage l'évolution des revenus et des salaires. » Ce « davantage » est bien singulier. L'axe fondamental de votre politique n'est-il pas, monsieur le ministre, la relance dite sociale — ce n'est pas moi qui ai inventé la formule — c'est-à-dire le redémarrage de l'économie par des majorations exceptionnelles des prestations sociales et des bas salaires ?

Bref, après M. Mauroy, après M. Delors, vous-même, monsieur le ministre, après avoir présenté le budget le plus déséquilibré de la V^e République, avec une incroyable progression de 27,5 p. 100 des dépenses publiques, vous osez nous parler sans rire de fermeté budgétaire, sans doute pour éviter d'employer le terme de « rigueur ». (Interruptions sur les bancs des socialistes.)

Voilà beaucoup de propos convergents qui nous laissent à penser que ce collectif budgétaire n'est qu'un élément d'une opération psychologique et politique de plus vaste envergure. Signifierait-il, monsieur le ministre, que le Gouvernement s'orienterait vers d'autres directions ? Mais alors, pourquoi remplacer votre formule, qui a été le leitmotiv de votre action depuis un an : « la relance dans la solidarité », par cette autre doctrine, rigoureusement inverse, prononcée cette fois-ci à la télévision par M. Delors : « l'austérité dans la solidarité » ?

Si le Gouvernement a enfin compris qu'il s'était fourvoyé et qu'il valait mieux rebrousser chemin au plus vite, comprenez que la représentation nationale, comme M. Jospin d'ailleurs, souhaite être informée de ces réflexions. Ne modifiez-vous pas votre ligne de conduite ? Il faut vous expliquer sur ce changement de langage. Conduire le Gouvernement à faire le bilan de son action avant de nous appeler à voter ce premier texte financier de 1982, et à expliquer à la représentation nationale où il entend conduire notre économie, n'est-ce pas une requête parfaitement légitime ?

M. Jean-Claude Gaudin. Eh oui !

M. Edmond Alphandery. Tel est le premier sens à donner à ma question préalable. Mais il y en a un second, qui a trait précisément au texte même sur lequel il nous est demandé de délibérer. Car ce collectif n'est pas adapté à l'objectif qu'il s'assigne. Première question préalable : où allez-vous, où va l'économie française ? Pour vous aider à y répondre, je citerai les deux dernières statistiques qui viennent de tomber. Elles concernent les prix et le commerce extérieur.

L'indice des prix en avril croît de 1,2 p. 100. Sur les trois derniers mois connus, le rythme d'inflation est de 14 p. 100 par an. Mon commentaire, je l'emprunterai à un journal du soir qui ne cache pas ses sympathies à l'égard du pouvoir et qui titre à la une : « Un indice alarmant. »

Deuxième statistique : le déficit du commerce extérieur. Il dépasse, en avril, 10 milliards de francs. En d'autres termes, pour 59 milliards de francs d'importations, il n'y a eu que 49 milliards de francs d'exportations. Un franc sur six de nos importations n'est pas payé. « Un résultat exécrable », commente notre ministre du commerce extérieur...

M. André Laignel. Vous avez bradé l'économie !

M. Edmond Alphandery. ...ce que l'on comprend aisément, car pour en trouver qui soit comparable, il faut remonter au gouvernement de M. Guy Mollet. (Très bien ! sur divers bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Guy Bêche. Et voilà le travail de M. Barre !

M. Edmond Alphandery. Pour M. Barre, écoutez la suite. Ce chiffre n'est pas isolé. Depuis le début de l'année, le déficit de nos échanges extérieurs s'élève à 25 milliards de francs, c'est-à-dire à peu près au double du déficit atteint l'an dernier, du temps de M. Barre, pendant la même période.

Que se passe-t-il donc dans ce pays ? Lorsque M. Jobert parle d'un déficit exécrable, mais utile, ne faut-il pas comprendre par là qu'il convie votre Gouvernement à analyser pourquoi — et vous venez vous-même de le reconnaître — les clignotants virent au rouge les uns après les autres ?

M. Guy Bêche. Il a dit qu'ils s'allumaient.

M. Edmond Alphandery. Pour répondre à l'invitation du ministre du commerce extérieur, ne serait-il pas utile, monsieur le ministre, d'expliquer au pays ce que vous avez voulu entreprendre depuis un an et de tenter d'en établir un bilan honnête ?

Pour vous y aider, je vais, au nom de mon groupe, vous fournir quelques points de repère, et je suis sûr que vous aurez à cœur de me fournir votre contre-expertise.

Tout bilan est relatif. Celui de votre gestion l'est par rapport aux intentions que vous avez affichées il y a un an; il l'est aussi par rapport à nos partenaires étrangers; il l'est, enfin, par rapport à l'état de l'économie française lorsque vous avez pris le pouvoir.

D'abord, qu'avez-vous voulu faire? Confrontons donc les résultats aux intentions. Vous avez voulu relancer la machine économique pour résorber le chômage, et vous vous y êtes employé en injectant du pouvoir d'achat par des hausses de rémunérations et par le déficit public. Vous avez pris le pari que cette relance ne déséquilibrerait pas le commerce extérieur et qu'au surplus il n'y aurait pas de dérapage des prix.

Trois paris: relance de la production, pas de creusement de nos échanges extérieurs, désinflation. Trois paris hasardeux et pratiquement perdus d'avance. Et vous ne pouvez pas reprocher à l'opposition de ne pas vous avoir mis en garde. Souvenez-vous de l'avertissement de notre collègue Marette lorsqu'il vous lançait: « Vous allez vous planter. » Quant à moi, que de fois j'ai montré, raisonnablement à l'appui, où conduirait cette folle politique dans l'environnement international actuel. Jamais de réponse du Gouvernement sur le fond; seulement, des sarcasmes sur nos leçons de professeur.

Ces leçons, monsieur le ministre, je vous engage à les relire; elles sont plus que jamais de circonstance. Si vous les avez écoutées, vous ne seriez pas, aujourd'hui, obligé de vous livrer à des contorsions pour tenter d'expliquer au pays qu'il faut changer d'orientation tout en maintenant le même cap ou changer de cap tout en maintenant la même direction. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Et surtout, vous n'auriez pas conduit l'économie française en un an dans une bien mauvaise passe.

Car, en fait de relance, le produit intérieur brut croît en 1981 de 0,3 p. 100 contre 1,3 en 1980. La production industrielle atteint en mars 1982 un niveau inférieur à celui de mars 1980. Ce sont les chiffres de l'I. N. S. E. E. Le chômage continue à croître puisqu'il touche 1 988 300 personnes au 30 avril dernier. Si son rythme d'accroissement a diminué — je vous l'accorde — est-ce une victoire?

M. Yves Tavernier. Oui!

M. Edmond Alphandery. Chacun sait, en effet, que le nombre de chômeurs est un indicateur partiel de la situation de l'emploi. La durée moyenne de chômage compte tout autant, et celle-ci s'est beaucoup allongée en un an, puisque de mars 1981 à mars 1982 — vous connaissez les chiffres, monsieur le ministre — elle est passée de 253 à 271 jours.

Tout se passe comme si les rigidités que vous avez imposées au marché du travail avaient bénéficié aux salariés en place, au détriment des chômeurs qui, eux, doivent attendre en moyenne plus longtemps pour trouver un emploi. Est-ce là l'application du principe de solidarité en faveur des chômeurs dont vous semblez faire, monsieur le ministre, tant de cas?

M. André Laignel. C'est l'héritage! (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Edmond Alphandery. L'heure n'est pas à la plaisanterie, monsieur Laignel!

M. Guy Bêche. Ne récitez pas vos leçons par cœur!

M. Alain Richard, rapporteur pour avis. Il n'y a pas non plus à anonner des textes du *Figaro-Magazine*!

M. Edmond Alphandery. Quant à la baisse de la durée du travail à 39 heures, est-elle vraiment désirée par tous? Ne s'analyse-t-elle pas en réalité pour certains comme un chômage partiel?

Voilà qui est clair: un an après, la production intérieure a baissé, le chômage a augmenté. Considérez-vous, dans ces conditions, monsieur le ministre, que vous avez gagné le pari de la relance?

Le deuxième pari était, je vous l'accorde, encore beaucoup plus difficile à gagner: comment relancer l'activité sans aggraver notre déficit extérieur et sans mettre, par-là même, notre monnaie en péril? Vous avez bien tenté de nous vendre, lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1982, souvenez-vous, une théorie de la « relance économe en commerce extérieur ». On en voit les effets un an après. Alors que, le second choc pétrolier passé, la balance des paiements de nos voisins comme l'Allemagne se redresse, nous nous enfonçons; le ministre du commerce extérieur en personne parle d'un

déficit de 70 à 80 milliards de francs pour 1982, alors qu'il n'atteignait pas 60 milliards de francs en 1981. Les faits sont là; la relance budgétaire n'a pas relancé la conjoncture française. Elle a profité à nos partenaires étrangers et, en relançant fortement nos importations, elle a dangereusement accentué le déséquilibre de la balance de nos paiements extérieurs.

M. Guy Bêche. Cela montre bien l'incapacité de notre industrie après vingt-trois ans de votre pouvoir!

M. Charles Fèvre. C'est vous qui avez tué l'industrie.

M. Edmond Alphandery. Monsieur le ministre, un an après, oseriez-vous prétendre que vous avez gagné votre deuxième pari?

Quant au troisième pari, il était, lui aussi, perdu d'avance. Quel économiste peut citer une expérience de relance budgétaire qui s'accompagne d'un processus de désinflation? Et pourtant, c'est bien à cette quadrature du cercle que vous nous avez conviés dans la loi de finances pour 1982, avec des moyens dérisoires, complétés par la suite, je vous l'accorde, par M. Delors qui se fondait sur la théorie qu'il a exposée à tous les Français de l'indexation *a posteriori* des rémunérations.

On a vu avec quel succès il a appliqué sa théorie dans la fonction publique! En tout cas, les résultats sont là: le rythme de l'inflation de ces trois derniers mois atteint 14 p. 100 par an en moyenne; M. Delors a voulu faire croire aux Français que le rythme s'était décéléralé par rapport à la situation dont il a hérité. Souvenez-vous de son intervention à la télévision. Là encore, pour rectifier de tels propos, je me référerai au même journal du soir que je citais tout à l'heure. Parlant de l'évaluation de 15 p. 100 faites par M. Delors pour la période avant le 10 mai, le journaliste écrit « le chiffre de 15 p. 100, que M. Delors avait déjà avancé il y a quelques jours est excessif ».

En tout état de cause et pour éviter toute querelle de chiffres, sur une période de référence trop courte pour être significative, je dirai que de mars 1980 à mars 1981, la hausse des prix a été de 12,6 p. 100 — ce sont des chiffres de l'I. N. S. E. E. Elle est passée à 14,1 p. 100 pour la même période un an plus tard.

Y a-t-il décéléralation, monsieur Fabius? Soutiendrez-vous aujourd'hui que vous gagnez ce troisième pari?

M. André Laignel. Bien sûr! (Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Edmond Alphandery. Mais, au fond, devons-nous être étonnés de ces résultats? Faut-il les attribuer à la malchance, à la conjoncture internationale, au dollar...

M. André Laignel. A la droite!

M. Edmond Alphandery. ... que sais-je encore? Non, ils sont la conséquence logique de graves fautes commises depuis l'été 1981 et dont les effets étaient non seulement prévisibles, mais prévus. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Guy Bêche. Voilà un nouveau professeur!

M. Edmond Alphandery. J'ai déjà plusieurs années de pratique!

M. André Laignel. C'est la nouvelle droite!

M. Edmond Alphandery. Lorsque votre Gouvernement pratique la relance sociale par des majorations de salaires ou de prestations sociales, ne voit-il pas, monsieur le ministre, qu'il alourdit les charges des entreprises, qu'il alimente l'inflation, qu'il détériore notre compétitivité et qu'il met en péril nos échanges extérieurs?

Lorsque votre Gouvernement accentue brutalement le déficit des finances publiques, réfléchit-il bien aux conséquences de son financement? Si vous avez hérité d'une situation budgétaire certainement confortable, et vous-même l'avez reconnu à plusieurs reprises, en un temps record, vous avez fait du déficit l'un des problèmes majeurs de la politique économique française.

Je voudrais reprendre ici quelques-uns des chiffres essentiels que j'ai cités — sans qu'il y ait eu aucun démenti, sauf des démentis très vagues — le 30 avril dernier à cette tribune.

De 1958 à 1980 inclus, le déficit budgétaire cumulé est de 204 milliards 852 millions de francs 1980; en trois ans, 1981, 1982, 1983, et à supposer que vous parveniez à respecter vos propres hypothèses — ce qui est loin d'être évident —

vous aurez accumulé un déficit, toujours en francs 1980, donc comparables, de 225 milliards de francs. Plus de déficit en trois ans qu'au cours des vingt-deux années qui précèdent. (Très bien ! et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Interruptions sur les bancs des socialistes.)

Quant aux opérations de trésorerie, qui permettent de financer le déficit budgétaire, nous pouvons en juger pour les trois premiers mois de 1982, en les comparant avec celles des trois premiers mois correspondants de 1981. On y constate — j'ai eu les chiffres par le Conseil économique et social, ce que je regrette d'ailleurs : j'aurais préféré les avoir directement — que le déficit de trésorerie a presque doublé. Il passe de 48 milliards à 80 milliards de francs par rapport aux trois premiers mois de 1980, et, pour le financer, vous faites appel aux banques pour 20 milliards de francs et aux correspondants du Trésor pour 14 milliards de francs. De quoi s'agit-il au juste monsieur le ministre ? Pourquoi ces énormes montants de bons du Trésor qui sont incontestablement de la création monétaire pure ? Qui supporte le financement de votre déficit ? Ce sont évidemment les ménages, les entreprises et les collectivités locales qui se trouvent privés des ressources que vous avez prélevées au profit de l'Etat, essentiellement auprès de certains organismes qui ont pour vocation de financer leurs opérations.

En d'autres termes, une partie du financement de votre déficit budgétaire s'est opérée au détriment du financement des investissements des entreprises, que vous cherchez maintenant à relancer, des ménages — pour le logement — et des collectivités locales. Il y a donc depuis un an un report de l'épargne permettant le financement de ces activités vers l'Etat. Il y a là un frein sérieux à cet effet de relance par les finances publiques dont vous ne cessez de parler.

Maintenant, vous vous donnez que les investissements piétinent, et ce collectif aurait pour but de relancer l'investissement.

Lorsque votre Gouvernement se propose de maintenir la parité du franc, c'est sans compter sur la nécessité de pratiquer une politique monétaire de taux d'intérêt élevé pour attirer des capitaux flottants et maintenir artificiellement le taux de change. Mais ce taux d'intérêt élevé à court terme, que la première dévaluation d'octobre, je vous le signale — et les statistiques le prouvent — n'a pas permis de rabaisser durablement, renchérit le coût du crédit et contribue à accentuer la dépression intérieure.

Depuis le mois de juillet dernier, nous n'avons de cesse de vous alerter contre cette incohérence : M. Delors joue le franc contre la relance, et vous, vous jouez la relance contre le franc. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Un député socialiste. Grottesque !

M. Edmond Alphandery. Lorsque votre Gouvernement ahaisse la durée du travail de quarante à trente-neuf heures et qu'il décide que les trente-neuf heures seront uniformément payées quarante, s'agit-il d'un partage du temps de travail ? Non, assurément, il est plus juste de parler d'un partage du chômage.

En alourdissant les coûts de production, avec d'ailleurs un effet immédiat qui est nul sur l'emploi, nous l'avons tous constaté, vous compromettez l'emploi futur par la perte de compétitivité des entreprises que cette mesure ne manquera pas de provoquer. Cette politique aura, en définitive, sur l'emploi le résultat rigoureusement inverse de celui qui était recherché.

Monsieur le ministre, je ne vous ferai pas l'injure de croire en votre aveuglement. Vous savez — et votre langage d'aujourd'hui le prouve abondamment — que les résultats de votre politique économique au bout d'un an ne sont pas ceux que vous escomptiez.

Mais, me direz-vous, si l'on compare avec nos voisins étrangers, ce que nous avons accompli en un an n'est pas si mal. A cet égard, les statistiques méritent quelques instants de réflexion.

Entre 1980 et 1981, on assiste chez nos partenaires à une dépression de la conjoncture. Le taux de croissance du produit intérieur brut qui, en 1980, était positif en République fédérale d'Allemagne, en Italie et en Belgique devient négatif en 1981. La France, quant à elle, voit son taux de croissance chuter. Mais, je vous l'accorde, il reste légèrement positif. Certes, parallèlement, la situation de l'emploi se détériore à un rythme qui, de mars 1981 à mars 1982, reste de plus de 18,5 p. 100, alors qu'il n'était que de 17,5 p. 100 sur la même période antérieure. Il faut reconnaître que l'emploi se détériore cependant plus vite en 1981 chez nos voisins que chez nous, je le reconnais. Et d'ailleurs comment nier les statistiques ?

Mais, dans le même temps, on assiste chez nos voisins à une très nette décélération des prix, alors que nous sommes pratiquement les seuls à voir notre inflation progresser plus vite.

Lorsque nous avons été frappés, comme tous les pays, par les chocs pétroliers successifs, nous avons réussi à relativement mieux résister, alors qu'aujourd'hui nos partenaires économiques bénéficient du « choc pétrolier à revers » que constituent les baisses relatives des produits pétroliers et de certaines matières premières essentielles et que nous, malheureusement, nous n'en bénéficions pas.

Vous avez fait le choix de ce que vous appelez la relance. Ce choix, vous l'avez fait seul. Les autres, au contraire, ont axé leur politique économique sur la lutte contre l'inflation. Le résultat est là ; il est classique. Nous avons effectivement freiné légèrement la dépression de la conjoncture, même si cette action n'a pas empêché le chômage de croître, j'y insiste, mais, en contrepartie, nous avons un rythme de hausse des prix ascendant alors qu'il est descendant chez nos partenaires.

Lors de la discussion de la loi de finances, je vous ai dit : « Tout cavalier seul prend des risques. » Eh bien ! ces risques-là, les voilà qui apparaissent aujourd'hui sous les projecteurs des dernières statistiques publiées : le commerce extérieur se creuse dangereusement et nos partenaires ont trouvé en France, grâce à votre relance, des marchés inespérés.

Notre différentiel d'inflation avec nos voisins grandit au point d'être inquiétant. De mars 1981 à mars 1982, il a plus que doublé puisqu'il est passé de 2,9 p. 100 à 6,2 p. 100. Tout cela, d'ailleurs, si j'écoute M. Jobert ou M. Mauroy, le Gouvernement le reconnaît. Cependant, me direz-vous, cette relance, en définitive, est salutaire puisqu'elle a permis de freiner la dépression. A cela, une seule réponse : qu'a-t-on sacrifié à ce résultat ? Regardez le gouffre des finances publiques, le déficit de la balance des paiements, les pertes de réserves en devises, la ponction sur les ressources des banques, de la Caisse des dépôts et des autres institutions financières. Regardez en un an la perte de compétitivité de nos entreprises.

Aujourd'hui, alors que nos voisins retrouvent les conditions saines d'un redémarrage de leur activité, faut-il que nous pratiquions l'austérité dans la solidarité, c'est-à-dire faut-il que les Français se serrent la ceinture ? Au lieu d'être en cadence avec la conjoncture internationale, nous sommes à contre-pied. Au moment où la conjoncture des autres repart, devons-nous freiner, face à un déficit extérieur et à une hausse des prix incompatibles avec une poursuite raisonnée de l'expérience en cours ? Monsieur le ministre, vous vous êtes mis vous-même dans une bien inconfortable position.

M. Jacques Toubon. Oh oui !

M. Edmond Alphandery. Bilan inverse des résultats attendus, bilan déphasé par rapport à nos voisins, mais aussi bilan déjà inquiétant par rapport à l'état de la France dont vous avez hérité le 10 mai 1981.

Je ne me livrerai pas à une analyse comparée des statistiques. Ce travail a été fait par ailleurs, et fort bien. Je suppose, monsieur le ministre, que vous avez lu la description détaillée, avec tableaux à l'appui, faite par M. Barre dans *L'Express*. Quelle est la réponse du Gouvernement ? Pourquoi refuser ce dialogue sur ce point essentiel ?

Ah ! me répondez-vous, mais ce bilan existe ! vous n'avez qu'à lire l'exposé des motifs du collectif ; il résume parfaitement la position du Gouvernement.

Au risque de vous choquer, et après avoir bien pesé mes mots, je vous dirai que tel qu'il est exposé dans ce collectif, ce bilan est provocateur, car il est truqué et il est tronqué.

Bilan truqué d'abord, car pourquoi ce flou dans les dates de référence ? Vous dites que le rythme annuel de l'inflation se maintient à 14 p. 100 au cours des premiers mois de l'année. De quels mois s'agit-il, s'il vous plaît ? Vous ajoutez que le taux d'inflation était en hausse par rapport à 1980. Comparons, à douze mois d'intervalle, les chiffres de l'indice des 295 articles de l'I. N. S. E. E. Janvier 1980 : 1,9 p. 100 ; janvier 1981 : 1,2 p. 100. Est-ce une hausse ? Février 1980 : 1,1 p. 100 ; février 1981 : 0,9 p. 100. Est-ce une hausse ? Mars 1980 : 1,1 p. 100. Mars 1981 : 1 p. 100. Est-ce une hausse ?

Pour calculer l'évolution de la valeur ajoutée industrielle, vous prenez des dates de référence sur la courte période, ce qui permet — chacun le sait bien — de faire parler abusivement les statistiques en votre faveur.

Quant au chiffre de 280 000 chômeurs de mars 1980 à mars 1981, pourriez-vous m'indiquer, monsieur le ministre, d'où vous le tirez ? Et pourquoi ne citez-vous pas côte à côte, dans la

même série, le chiffre de mars 1981 et celui de mars 1982 ? Tout simplement parce que le second est nettement supérieur, et vous le savez bien, monsieur le ministre.

Bilan truqué, mais aussi bilan tronqué car vous omettez d'évoquer, dans l'exposé des motifs de ce collectif, les statistiques qui pourraient vous gêner. Pourquoi ne parlez-vous pas de l'évolution de nos réserves en devises ? Des chiffres de notre commerce extérieur ? Des mouvements de la trésorerie de l'Etat, qui devraient logiquement trouver leur place dans un tel document ?

Avec le recul, il sera plus aisé de juger de l'héritage du 10 mai. Etait-ce ce lourd handicap dont vous nous avez rebattu les oreilles ? N'était-ce pas plutôt une chance pour les héritiers prodigues que vous avez été pendant un an ? Pour en juger en toute objectivité et en toute sérénité, pourquoi, monsieur le ministre — c'est une suggestion que je vous fais, mais je suis sûr, vous connaissant, que vous allez l'accepter — ne demandez-vous pas à M. Bloch-Lainé de faire un tableau comparé de la gestion de la dernière année Barre et de la première année Mauroy ? (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Aujourd'hui la fête est finie. Voilà revenu le langage de la rigueur et de l'austérité et vous vous retrouvez à la croisée des chemins.

M. André Laignel. Vous prenez vos désirs pour des réalités !

M. Edmond Alphandery. Le Gouvernement continuera-t-il à glisser sur la pente de la facilité ? Tout l'y pousse : ses promesses, ses troupes — Lionel Jospin en tête, si j'en crois les journaux — l'engrenage de ses actions passées. Cherchera-t-il à redresser la situation pour rééquilibrer nos échanges extérieurs, freiner l'inflation, rééquilibrer nos comptes publics ? Les faits seuls peuvent l'y conduire car vous savez, monsieur le ministre, que les chiffres d'avril du commerce extérieur ne sont pas compatibles avec votre politique sociale et votre politique budgétaire.

Mais si vous freinez maintenant, qui fera les frais de l'austérité ? D'abord les plus faibles : les chômeurs, ceux qui occupent des emplois précaires, ceux qui travaillent dans des entreprises ou des régions fragiles, dont certains ont cru dans vos promesses et vont payer chèrement le prix de vos inconséquences. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Ce qui est grave, c'est que le Gouvernement se soit mis lui-même dans cette impasse. Ce qui est grave, c'est qu'il ait laissé penser aux Français que la conjoncture pouvait être aisément maîtrisée. Ce qui est grave, c'est que beaucoup trop de nos compatriotes aient cru que vous alliez administrer une potion magique à notre économie. Ils ont cru, ces Français abusés, que c'était M. Barre qui maintenait volontairement l'économie en situation de sous-emploi. Ils ont cru que, vous au pouvoir, c'en serait fini du chômage et de la vie chère.

M. Jean Foyer. Grossière erreur !

M. Edmond Alphandery. Imaginez leur désillusion et leur amertume lorsqu'ils vous entendent aujourd'hui !

Ce qui est grave, c'est que pour surmonter les épreuves que vous avez vous-mêmes placées sur votre route, il faudra, si vous vous comportez enfin en hommes responsables, que vous fassiez supporter aux Français de lourds sacrifices car ce sont eux, malheureusement, qui paieront le prix de vos erreurs !

Et ce collectif dans tout cela ? Face aux nouvelles données de la conjoncture, ce modeste document de 11,6 milliards de francs, qui ne propose rien de moins que de relancer la relance par les investissements, apparaît bien dérisoire et irréaliste. Et lorsqu'on l'étudie de près, on se demande si ce « collectif »...

M. le ministre chargé du budget. Attention à la rime ! (*Sourires.*)

M. Edmond Alphandery. ... est bien tel que vous cherchez à nous le présenter et s'il ne recèle pas en fait de graves dangers. L'opposition — l'essentiel porte sur une réforme de la taxe proclamez urbi et orbi en équilibre et qui devrait, nous dites-vous, raffermir la croissance en relançant les investissements, n'a sans doute aucune de ces trois qualités.

Et d'abord, est-ce bien un collectif ? Il y a un peu de tout dans ce projet de vingt-sept articles. On y trouve d'abord, comme plat de résistance, toute une série de propositions de réforme de la fiscalité locale. A part une extension de l'amendement Chinaud, concernant la taxe d'habitation, adopté lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1981 — vous vous

en souvenez, monsieur le ministre, à l'époque vous étiez dans l'opposition, l'essentiel porte sur une réforme de la taxe professionnelle. Ce collectif est donc d'abord un ersatz du fameux projet de loi de réforme de la fiscalité locale que vous nous aviez promis pour le printemps.

Mais il n'est pas que cela : il est aussi une copie corrigée de la loi de finances. Car si celle-ci avait été mieux ficelée, nombre d'articles de ce collectif seraient inutiles. Il en est ainsi des crédits du F. D. E. S., apparemment trop abondés dans votre loi de finances puisque vous devez aujourd'hui les amputer. Il en est ainsi de l'article 24, qui lève certaines hésitations d'interprétation — je conserve l'euphémisme de votre rédaction — sur les droits de timbre votés dans la loi de finances. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce sujet.

Il en est ainsi de l'article 21, qui n'est que l'adoption *a posteriori* par le Gouvernement d'une revendication légitime en faveur des agriculteurs réclamée en vain par l'opposition lors de la discussion de la loi de finances.

M. André Laignel. Vous vous égarez !

M. Edmond Alphandery. Relisez les débats, mon cher collègue, tout cela figure au *Journal officiel*.

Ersatz, copie corrigée du budget, texte relevant aussi, parfois, de ce que, dans le langage financier, on appelle un D. D. O. E. F., c'est-à-dire un fourre-tout. Où est le véritable collectif budgétaire dans tout cela ?

Mais il y a plus sérieux. Car ce projet de loi de finances rectificative, vous nous le présentez comme strictement en équilibre, les dépenses nouvelles étant, dites-vous, gagées par des recettes. Mais une partie non négligeable de ces recettes n'est pas nouvelle. Elle concerne une annulation de crédits du F. D. E. S. — dont je viens de parler — pour 2015 millions de francs et 1075 millions de francs au titre de la fiscalisation du Crédit agricole. Or ces recettes, qui sont affectées à des dépenses dans ce collectif, feront défaut en fin d'année lorsqu'il faudra couvrir le dépassement du découvert initial de 95,5 milliards de francs.

Monsieur le ministre, aller-vous aujourd'hui, au risque d'être contredit dans six mois — ce ne sera pas la première fois — nous soutenir encore que vous contiendrez le déficit dans cette limite ?

Expliquez-nous alors dès aujourd'hui, dans le cadre de ce collectif qui devrait d'abord servir à cela, comment vous comblez les moins-values fiscales engendrées par un taux de croissance du P. I. B. qui sera de toute évidence inférieur à l'objectif de 3,3 p. 100 inscrit dans le rapport économique et financier. M. Mauroy, lui-même, cite le chiffre de 2,5 p. 100, soit 0,8 p. 100 de croissance en moins. Combien cela représente-t-il de milliards de francs de pertes de recettes fiscales par rapport aux prévisions ? Ce serait intéressant à savoir !

Et comment couvrirez-vous les charges publiques supplémentaires engendrées par un chômage supérieur aux estimations initiales ? Comment couvrirez-vous, si vous avez déjà utilisé les quelques fonds disponibles en 1982, le surcoût de la dette publique provoqué par des hausses de taux d'intérêt que vous n'avez pas prévues ? Car, si je ne m'abuse, le taux d'intérêt appliqué à la dette flottante est, dans la loi de finances initiale, de 13,5 p. 100. C'était un taux que vous estimiez « honnête ». Actuellement, vous empruntez au jour le jour à 16 p. 100, voire à 16,5 p. 100 pour une dette flottante qui doit représenter plus de 150 milliards de francs.

Equilibrer ce collectif, n'est-ce pas déséquilibrer plus fortement encore les comptes de fin d'année, puisque vous vous privez des quelques recettes que vous auriez pu alors utiliser ? N'est-ce pas le type même de l'opération politique dont vous êtes devenu, j'ai le regret de vous le dire, monsieur le ministre, un grand spécialiste ?

La dernière interrogation est de loin la plus grave. Je suis prêt à parier — et je gagnerai encore une fois mon pari — que ce collectif manquera son but : il ne relancera pas les investissements.

En effet, il comprend essentiellement deux types de dispositions les concernant.

La première est globalement la bienvenue : elle consiste à alléger le poids de la taxe professionnelle de 5 milliards de francs. La seconde est plus discutable : elle revient à amputer les crédits du F. D. E. S. pour accorder une dotation de 3 milliards aux nouvelles entreprises nationalisées. Vous abordez donc le problème des investissements sous deux angles : la fiscalité des entreprises et le financement de leurs équipements.

Regardons vos propositions d'un peu plus près.

Lorsqu'il s'agit de réformer la taxe professionnelle en profondeur pour en supprimer définitivement les effets pervers qui nuisent à l'investissement — ce qui mérite d'ailleurs d'être discuté — nous disons d'accord. Mais ce n'est pas là une disposition conjoncturelle. Celle-ci apparaît en fait dans l'allègement des charges des entreprises à concurrence de 5 milliards. Là encore, on doit mettre sur l'autre plateau de la balance toutes les charges supplémentaires que vous imposez aux entreprises : pour les trente-neuf heures, pour la cinquième semaine de congés payés, pour la loi Auroux, etc.

Le patronat les évalue à 80 milliards de francs : le Gouvernement à 40 milliards. Aussi l'allègement de taxe professionnelle proposé ne compensera pas, et de loin, le poids de toutes les dispositions que vous prenez par ailleurs et qui vont freiner l'investissement.

Le baudet s'essouffle et vacille sous la charge, même si vous avez enlevé un tout petit colis.

J'ajoute — et cela intéresse les maires — que la dotation globale de fonctionnement allouée pour 1982 aux communes, croît à un rythme nettement inférieur, de plus de 3 p. 100, à celui des années antérieures. Vous avez refusé, monsieur le ministre, en dépit des demandes instantes de l'opposition, d'accorder un rallonge. Aussi les communes ont-elles dû compenser cette moins-value de recettes en provenance de l'Etat par des impôts locaux qui augmentent plus vite. L'allègement de la taxe professionnelle proposé dans ce collectif s'analyse donc en définitive pour les entreprises comme une compensation modeste aux majorations que votre politique financière à l'égard des collectivités locales a nécessitées de leur part.

Quant à la dotation supplémentaire de 3 milliards pour les investissements des nouvelles entreprises publiques, j'observe que vous prélevez 2.15 milliards sur les fonds du F. D. E. S. réservés traditionnellement, je le signale, à d'autres investissements, et 700 millions sur les institutions financières. Lorsqu'on fait le bilan de ce que vous donnez d'une main aux entreprises publiques et de ce que vous prélevez comme ressources qui n'iront pas à l'investissement de l'autre, on n'arrive pas très bien à voir si le solde est positif ou négatif.

Mais, en définitive, ces considérations sont secondaires. Car si le Gouvernement veut assister à une véritable relance de l'investissement, trois conditions doivent être satisfaites, qui sont finalement assez éloignées des préoccupations de ce collectif.

Premièrement, il faut un environnement favorable. La fiscalité en est un élément à ne pas négliger, je vous le concède, mais il n'est pas le seul. Il faut une politique économique prévisible et stable ; il faut, en d'autres termes, la confiance. Il faut aussi des charges modérées et des marchés porteurs. Qu'y a-t-il dans votre politique économique actuelle, monsieur le ministre, qui soit susceptible de satisfaire à cette première condition ? Pensez-vous que les nouvelles perspectives d'austérité de M. Delors soient susceptibles d'encourager l'investissement ?

Deuxièmement, il faut des ressources en volume suffisant. Or, toute la politique financière du Gouvernement, je l'ai dit tout à l'heure, consiste, depuis un an, à prélever des fonds sur les banques et les autres institutions financières pour financer les dépenses publiques.

Il faut, troisièmement, un coût du crédit abordable. Or la politique de défense du franc, qui est d'ailleurs la conséquence logique de votre politique de relance, impose des taux prohibitifs. Je ne citerai qu'un seul chiffre que vous pourrez vérifier, monsieur le ministre. En mai 1981, le taux du marché monétaire était en France et en Allemagne à peu près de 12 p. 100. Il se situe un an plus tard aux environs de 9 p. 100 en Allemagne et est supérieur à 16 p. 100 en France.

Votre collectif, j'ai le regret de vous le dire, n'est donc pas crédible. Il cherche à rassurer : il n'y parvient pas. Savez-vous quelle image il évoque ? Vous êtes un élu d'un département maritime. Vous avez assisté, je suppose, au remorquage des bateaux dans l'estuaire de la Seine. Eh bien, la relance des investissements par votre collectif, c'est comme si vous proposiez de faire remorquer un pétrolier géant par un hors-bord ! (Rires et applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Mais il y a pire, car votre texte recèle certains dangers que nous redoutons. J'en vois trois, sur lesquels je souhaiterais que vous vous expliquiez plus longuement. Ils concernent les nouvelles entreprises publiques, les banques et, enfin, la T. V. A.

En premier lieu, ce collectif pose crûment le problème de la concurrence entre le nouveau secteur public et le secteur privé. Car vous accordez des dotations en capital à certaines

entreprises nationalisées. Mais alors, les entreprises privées, qui doivent rémunérer leurs actionnaires, ne sont plus compétitives. Il y a là un problème de fond d'une importance primordiale qui a été escamoté durant le débat sur les nationalisations parce que le Gouvernement a toujours omis de répondre à nos questions sur les problèmes de fond concernant la gestion des entreprises nouvellement nationalisables. Et, maintenant, il existe un vaste secteur public, composé parfois de P.M.E. qui baignent dans un environnement concurrentiel.

Vous avez tort de sourire, monsieur le ministre, car je vais vous donner un exemple. Si les entreprises du secteur public ne jouent pas le jeu de la concurrence, que va-t-il se passer ? Je connais des entreprises de travaux publics, dans ma région, qui sont maintenant sous le contrôle de l'Etat. Leur objectif n'est plus de gagner de l'argent. Elles n'ont pas à rémunérer leur patron, qui est l'Etat. Qu'est-ce qui les motive ? D'abord, faire du chiffre d'affaires, pour maintenir les emplois et si possible en créer. N'est-ce pas là le meilleur moyen d'être bien noté par votre ministère et celui de votre collègue, M. Delors. Et, pour les dirigeants, d'obtenir des faveurs de leurs nouveaux maîtres ?

Mais cela suppose qu'elles cassent les prix sur les marchés et, pour se les adjuger, qu'elles mettent les autres entreprises qui ont, elles, à équilibrer leur compte d'exploitation, en difficulté. Votre collectif, monsieur le ministre, ne fait malheureusement qu'accroître ce grave manquement aux règles les plus élémentaires de la concurrence. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

En dotant ces entreprises publiques de ressources non rémunérées, en leur faisant accorder par les banques un tour de faveur pour des prêts participatifs ou autres, vous reportez le poids du chômage du secteur public sur le secteur privé qui, si l'on n'y prend garde, va devenir à brève échéance un secteur sinistré.

Monsieur le ministre, il est capital — et je le dis solennellement — pour l'avenir de notre économie qu'un code de déontologie soit élaboré, faute de quoi, les entrepreneurs que vous voulez rassurer par votre texte, et dont vous avez tant besoin pour gagner la bataille de l'emploi, ne pourront que baisser les bras.

Le deuxième danger qui apparaît dans votre collectif concerne la gestion du nouveau système bancaire. Là encore, l'Etat décide de l'octroi des ressources bancaires de façon arbitraire, sans code de bonne conduite. Vous nous dites, monsieur le ministre, que des milliards seront distribués par les banques aux nouvelles entreprises nationalisées. Mais comme les banques sont toujours soumises, que je sache, à l'encadrement du crédit, ce qu'elles vont donner au secteur public échappera au secteur privé.

J'ajoute que le nouveau prélèvement exceptionnel qui leur est imposé illustre parfaitement la façon dont vous entendez vous servir du système bancaire. Celui-ci est chargé de collecter les ressources. Il se transforme en percepteur. Vous lui soutirez ce dont vous avez besoin, soit pour couvrir les dépenses de l'Etat — c'est le cas du collectif — soit pour les redistribuer à ceux qui ont vos faveurs.

Tout cela est excessivement malsain. Car ce que vous prélevez en placement de bons du Trésor, en impôts ou en crédits pris en préciput pour telle ou telle entreprise de la « Nomenklatura socialiste » (*Murmures sur les bancs des socialistes*), ce sont autant de ressources que les autres n'auront pas. Et puis, tout cela se retrouve dans le coût du crédit. Ne vous étonnez pas, avec une telle politique, de ne pas voir redémarrer les investissements productifs.

Ma dernière réflexion, je la réserve à la T. V. A. J'étais de ceux, dans l'opposition, qui pensaient que les socialistes, fidèles à des déclarations aussi fermes que fréquentes, n'oseraient pas majorer le taux de T. V. A. Ce collectif me donne tort. Même s'il institue un taux super-privilégié (*murmures sur les bancs des socialistes*), il n'empêche que le taux de 17.6 p. 100 est majoré d'un point et que la T. V. A. va s'alourdir puisqu'elle rapportera 3 milliards de francs supplémentaires à l'Etat. La majoration d'un point de la T. V. A. est grave. Car cet impôt sur la consommation, qui est lourdement supporté par les ménages, en particulier les plus modestes — M. Goux l'a rappelé avant moi — est, si je puis dire, un impôt forcé et apparemment indolore. C'est malheureusement — et M. Goux en a fait une merveilleuse démonstration — un impôt idéal en cas de crise des finances publiques. Il rentre bien ; on le majore aisément. Il est supporté indirectement sans que l'Etat n'apparaisse très clairement aux yeux des contribuables, et la fraude, M. Goux l'a dit, peut être limitée.

Les finances publiques, qui sont déjà fort malades, risquent de voir leur état empirer sous peu. J'ai évoqué tout à l'heure le dépassement prévisible du découvert. Mais ce n'est pas tout : la sécurité sociale — et je sais que c'est l'une de vos préoccupations, monsieur le ministre — va connaître d'ici à la fin de l'année de sérieux problèmes de trésorerie, sans parler de ceux que connaît déjà l'assurance chômage et qui ne feront que s'amplifier.

Or M. Mauroy n'a-t-il pas pris l'engagement public et solennel de stabiliser les cotisations sociales des entreprises ? Il a même promis que l'Etat prendrait en charge, dès 1983, le financement de l'allocation pour adultes handicapés, ce qui représente 7 milliards.

N'y aura-t-il pas une tentation réelle, maintenant que le doigt est mis dans l'engrenage, de recourir systématiquement à la majoration du taux de la T.V.A. ? Les propos tenus tout à l'heure par M. le président de la Commission des finances n'ont fait que conforter nos craintes en la matière. Comment ne pas craindre en effet une généralisation de la technique employée dans ce collectif ? D'ailleurs, monsieur le ministre, n'avez-vous pas dit en commission des finances que vous étiez favorable à une multiplication des taux sélectifs ?

M. le ministre chargé du budget. Non !

M. Edmond Alphantery. Est-il une meilleure méthode pour majorer globalement le taux moyen que celle qui consiste à augmenter certains taux et à en abaisser d'autres ?

Avant de quitter cette tribune, je voudrais, monsieur le ministre, mes chers collègues, rappeler un élément essentiel de notre droit budgétaire, qui fait, à l'évidence, défaut à la loi de finances rectificative — autrement dit au collectif — qui nous est soumise par le Gouvernement.

Comme vous le savez, l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959, portant loi organique relative aux lois de finances, a valeur constitutionnelle et de nombreuses décisions du Conseil constitutionnel, dont la plupart ont été rendues à la demande du groupe socialiste, l'ont rappelé.

L'article 38 de cette ordonnance prévoit que si aucun projet de loi de finances rectificative n'est déposé au cours de la deuxième session du Parlement — c'est-à-dire la session de printemps — le Gouvernement lui adresse, au plus tard le 1^{er} juin, un rapport sur l'évolution de l'économie nationale et des finances publiques.

Le sens et la portée de ce texte sont clairs. D'après les articles 1^{er}, 31, 32, 33, 34 et 38 de l'ordonnance organique, les lois de finances — toutes les lois de finances, initiales ou rectificatives — doivent contenir des éléments permettant au Parlement de se prononcer en toute connaissance de cause, c'est-à-dire les éléments d'information et d'appréciation relatifs à la situation de l'économie et du budget.

La preuve ? Il suffit de lire cet article 38 pour constater qu'il impose au Gouvernement, au cas où il ne dépose pas de collectif de printemps, de présenter un « rapport sur l'évolution de l'économie nationale et des finances publiques ». Cela prouve bien, si besoin était, que, s'il choisit un collectif, le Gouvernement est tenu impérativement d'y faire figurer les mêmes éléments.

Je rappelle, au passage, que l'ordonnance organique du 2 janvier 1959 a valeur constitutionnelle ; le Conseil constitutionnel l'a rappelé à plusieurs reprises.

Or, mes collègues et moi-même sommes obligés de constater que le collectif dont le Gouvernement nous demande aujourd'hui de discuter ne répond pas à ces exigences de valeur constitutionnelle. Il ne contient aucun élément d'information digne de ce nom sur l'évolution de l'économie nationale, et encore moins sur les finances publiques. Vous-même, monsieur le ministre, dans votre discours introductif, n'avez apporté aucune information complémentaire.

Il faut ainsi aller chercher dans les tableaux publiés récemment par le Conseil économique et social des informations fondamentales sur l'exécution des lois de finances au cours du premier trimestre 1982 et, surtout, sur les opérations de trésorerie de l'Etat durant cette même période. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que ces tableaux pourraient être annexés à ce collectif ?

Nous considérons qu'il y a là un manquement aux règles posées par l'ordonnance organique du 2 janvier 1959.

Mes chers collègues, je me résume.

Vous conviendrez aisément avec moi qu'il n'y a lieu de débiter sur un collectif que : premièrement, si le texte en ques-

tion s'insère dans le cadre d'une politique économique dont chacun aura été en mesure d'apprécier l'opportunité, ce qui n'est pas le cas en l'espèce, vous en conviendrez volontiers, monsieur le ministre ; deuxièmement, si un tel projet est bien adapté aux objectifs qu'il s'assigne.

Aucune de ces deux conditions n'est remplie, mes propos, je crois, l'ont démontré clairement.

C'est pourquoi, mes chers collègues, au nom du groupe Union pour la démocratie française, je vous demande de bien vouloir voter cette question préalable. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Anciant, inscrit contre la question préalable.

M. Jean Anciant. Mesdames, messieurs, je viens d'entendre...

M. Jean-Claude Gaudin. La vérité !

M. Jean Anciant... un bon élève de M. Raymond Barre.

M. Edmond Alphantery. J'en suis fier !

M. Jean Anciant. Il en avait les certitudes que les Français ont appréciées à leur juste valeur, il y a peu de temps !

En déposant une question préalable au projet de loi de finances rectificative pour 1982, la droite fait preuve d'une remarquable constance et de persévérance dans l'erreur. Selon elle, il n'y aurait pas lieu de débattre de ce texte qui ne comporterait que des défauts. Mais si l'on considère les deux points forts de ce projet, l'intervention du secteur public et la fiscalité locale, ce souci n'est pas surprenant.

M. Alphantery s'est livré à une critique très excessive du projet de collectif budgétaire et de la politique économique, critique toute empreinte d'un dogmatisme libéral auquel nous sommes habitués et sur lequel je reviendrai dans quelques instants.

M. Pascal Clément. C'est le réalisme économique !

M. Jean Anciant. Vous avez, monsieur Alphantery, multiplié les critiques, les statistiques, voire certaines affirmations fausses. En vous écoutant, je pensais à cette formule de Disraeli : « Les statistiques, c'est parfois l'art de mentir avec précision. » (*Sourires.*) Vous nous avez vraiment donné l'impression, mon cher collègue, que votre sens de l'analyse et de la mesure ne résistait pas à cette envie de critiquer qui, je crois, n'a d'égal que votre volonté de nier la légitimité du pouvoir de la gauche et sa capacité à gouverner notre pays grâce à une autre politique. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Pascal Clément. Il n'a jamais dit cela !

M. Jean-Claude Gaudin. Ce n'est pas le problème !

M. Francis Geng. Ils ne comprendront jamais rien à l'économie !

M. Jean Anciant. Le tableau que vous avez dressé mériterait d'être repris point par point pour situer les responsabilités. Je ne le ferai pas !

M. Francis Geng. Vous n'en êtes pas capable !

M. Jean Anciant. Je ne répondrai pas non plus à cette accusation pour le moins déplacée de trucage que vous avez formulée sur le bilan économique présenté par le Gouvernement, car je crois que ce qui est excessif est négligeable.

Je tiens tout de même à rétablir la vérité sur la nature et le contenu de ce collectif budgétaire et à souligner que poser une question préalable à ce propos n'a pas, à notre avis, beaucoup de sens.

M. Jean-Claude Gaudin. Vous le faisiez bien avant !

M. Jean Anciant. Je dirai avec tranquillité et courtoisie à mes collègues de la droite conservatrice... (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Alain Madelin. L'opposition !

M. Pascal Clément. La gauche est irresponsable !

M. le président. Je vous en prie mes chers collègues, M. Anciant a seul la parole.

M. Jean Anciant. Vous nous qualifiez bien fréquemment de socialo-communistes, messieurs.

M. Pascal Clément. C'est la vérité !

M. Jean Anciant. Appelez-nous la majorité ! Cela ne vous plaît pas beaucoup que nous vous qualifiions de droite conservatrice ; c'est pourtant une réalité politique. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Ce collectif est une nouvelle preuve de la capacité de la majorité de gauche à gouverner avec le sens de l'efficacité économique — ne vous en déplaise — de la justice sociale et de la cohérence sur deux aspects essentiels : une relance immédiate et nécessaire de la croissance par l'investissement et des dispositions fiscales indispensables pour corriger les erreurs du passé en matière de fiscalité locale.

Le Gouvernement présente un dispositif strictement équilibré en recettes et en dépenses. Nous ne renions pas le déficit budgétaire de cette année qui est l'un des moyens que nous avons choisis pour relancer la croissance. On pourrait penser que M. Alphantery fait une fixation sur le problème du déficit des finances publiques, ce qui serait, somme toute, une manifestation de ce dogmatisme libéral auquel je faisais allusion tout à l'heure.

Faut-il rappeler, très simplement à ce sujet, que le déficit de notre budget pour 1982 sera de l'ordre de 3 p. 100 du produit intérieur brut, alors qu'en République fédérale d'Allemagne il en représentera sans doute environ 4 p. 100 ? Même si l'on se tourne vers le passé, on constate par exemple que, de 1974 à 1980, le déficit du budget du Japon a toujours été considérable, atteignant des proportions sans comparaison avec celui de la France.

M. Jean-Pierre Balligand. Très juste !

M. Jean Anciant. Ainsi, en 1980, le déficit budgétaire du Japon était de 45,4 milliards d'E.C.U. alors que celui de la France s'élevait à 5,8 milliards d'E.C.U. ; le rapport est donc de un à sept. Or qui est aujourd'hui compétitif ? Où est le déficit du commerce extérieur ? C'est une autre affaire.

M. Jacques Marette. Nous ne sommes pas des Japonais, malheureusement !

M. Jean Anciant. L'équilibre strict de ce projet de loi de finances n'a pas d'autre portée que de rappeler que le Gouvernement s'en tient aux grandes options budgétaires annuelles. C'est donc une preuve supplémentaire de sa rigueur, n'en déplaise à M. Alphantery.

L'essentiel de la loi de finances rectificative n'est donc pas dans l'équilibre des recettes et des dépenses ; il est dans une action volontariste et significative de relance de l'investissement productif des entreprises publiques qui ne manquera pas d'avoir un effet réel sur les programmes d'équipement du secteur privé. Cette relance est voulue par l'ensemble du Gouvernement.

Ces mesures étaient annoncées et attendues et elles donnent leur plein sens à la nationalisation des entreprises industrielles et bancaires. Je ne peux m'empêcher de rappeler, en particulier, que le collectif comporte une dotation en capital de trois milliards de francs pour permettre aux entreprises nationalisées de financer de nouveaux programmes d'investissements. Cette dotation est complétée par l'annonce de 6 milliards de francs de concours des banques et des compagnies financières publiques, sous forme d'apports en capital et de prêts participatifs.

Avec les autres mesures, ce sont au total près de 14,5 milliards de francs — comme le rappelait M. le ministre — qui sont mobilisés pour relancer l'investissement public et privé. Il ne s'agit pas là de mesures de circonstances, mais bien de la mise en œuvre progressive et attendue de la stratégie économique qui est celle de la majorité de gauche.

Au cours du précédent septennat, l'investissement privé n'a cessé de s'essouffler et nous avons toujours dénoncé ce péril pour la France. Ne nous reprochez pas aujourd'hui de mobiliser les ressources nationales en faveur de l'investissement, car le déficit du commerce extérieur, que vous vous plaisez tout à l'heure à mettre en relief, est directement la conséquence

des erreurs du précédent septennat. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Permettez-moi, monsieur le ministre, de souligner que si 9 milliards de francs de crédits pour le secteur public représentent une somme importante, cela est sans doute encore insuffisant pour assurer la modernisation de notre appareil industriel et rattraper notre retard. Il ne peut s'agir que d'une première étape et nous attendons que le budget pour 1983 prolonge cet effort vital pour l'économie française.

Permettez-moi aussi d'insister sur la nécessité de mettre en œuvre, le plus rapidement possible, une première série de grands projets d'investissements industriels dans la sidérurgie, la chimie, l'électronique. En matière d'investissement, les opérations lourdes demandent des délais de réalisation qui, vous le savez, sont souvent très longs ; mais, dès qu'elles sont engagées, elles engendrent des créations d'emplois importantes.

A ce sujet, sait-on que le Japon, fréquemment cité en exemple par les libéraux...

M. Jacques Marette. Nous ne sommes pas des Japonais, je le répète !

M. Jean Anciant. ...a régulièrement consacré plus de 25 p. 100 de la dépense publique aux investissements, de 1974 à 1980, alors que, dans le même temps, le taux pour la France était toujours inférieur à 10 p. 100 ? Sait-on, par exemple, que, pour l'année 1979, les investissements publics ont représenté une somme totale de 64 milliards de dollars au Japon, de 26 milliards de dollars en République fédérale d'Allemagne et de 17 milliards seulement en France ?

Plus que jamais notre pays se trouve confronté à la nécessité de conduire une politique industrielle ferme et audacieuse. Le capital privé, cher à certains, s'est révélé incapable, au cours des années passées, de l'assurer. Il s'est réfugié dans des prébendes et des subventions qui n'étaient que d'inutiles détournements des fonds publics, sans aucune efficacité économique.

M. Alain Madelin. Voilà l'esprit de Valence qui souffle !

M. Jean Anciant. Il en est aujourd'hui différemment ; la collectivité tout entière dispose d'un instrument approprié : le secteur nationalisé. Il importe maintenant de s'en servir et de se donner les moyens de le faire jouer à plein. Le collectif qui nous est présenté est une première réponse à ce souci.

Pour ce qui est de la fiscalité locale, la question préalable pourrait bien être que l'expression d'une gêne, car s'il y a lieu d'en débattre aujourd'hui, c'est bien à la majorité qui dominait cette assemblée avant juin 1981 que nous le devons.

M. Philippe Mestre. Encore !

M. Jean Anciant. Il aura fallu seize ans à la droite pour concrétiser le principe et le cadre général d'une réforme de la fiscalité locale, qui était pourtant inscrite dès 1958 dans une ordonnance, avec la suppression de la patente et la création de la taxe professionnelle en 1975. Mais l'application de la taxe professionnelle, créée et mise en œuvre par un gouvernement que dirigeait M. Chirac, a débouché rapidement sur de véritables aberrations.

A cette époque, les socialistes, notamment notre camarade André Bouloche, avaient appelé l'attention des initiateurs de la réforme sur son caractère néfaste, sans être entendus. C'est pourquoi je ne crois pas que M. Alphantery et ses amis puissent se poser aujourd'hui en donneurs de leçon, à moins d'oublier leurs propres responsabilités dans cette affaire.

Or, cette responsabilité existe bien, ainsi qu'en témoignent les débats de 1975 et la collection des textes approuvés par le R. P. R. et l'U. D. F. depuis cette date. En effet, après avoir mis en place un impôt pénalisant les entreprises industrielles, les gouvernements dirigés par M. Chirac et par M. Barre ont multiplié les palliatifs pour éviter le dérapage complet du système et son blocage définitif : correction des taux en 1976, plafonnement des cotisations en 1977, exonération temporaire en 1978, nouveau plafonnement en 1979, enfin loi du 10 janvier 1980 modifiant les conditions de fixation des taux et les cotisations minimales, créant un fonds de péréquation et annonçant une modification de l'assiette.

Ces différents replâtrages n'ont rien enlevé aux incohérences initiales ni au caractère injuste et antiéconomique du système retenu en 1975. Bien au contraire, à ces défauts ils n'ont fait qu'ajouter une complexité croissante. Mais ces retours annuels situent bien les véritables responsabilités et les critiques de la droite sont aujourd'hui mal venues. C'est hier qu'il fallait vous soucier du sort de l'industrie française et déposer une question préalable lorsque M. Chirac soutenu par le R. P. R. et par l'U. D. F. créait la taxe professionnelle. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*) Ce n'est pas la gauche, mais bien l'ancienne majorité de droite qui a, en 1975, créé un système pénalisant nos entreprises.

Ce rappel historique pourrait, à lui seul, justifier le rejet de la question préalable déposée par M. Alphantery. Ce dernier devait d'ailleurs bien se douter que nous ne résisterions pas au plaisir de procéder à ce rappel historique. On pourrait même lui demander pourquoi il ne s'est pas joint aux socialistes en 1975 lorsque nous dénoncions les principes et les conséquences prévisibles de cette réforme. Nous aurions gagné sept ans, ainsi que la France tout entière, car malheureusement nos critiques se sont révélées exactes. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Emmanuel Hamel. Il n'était pas parlementaire à l'époque.

M. Jean Anciant. Moi non plus !

Avec le texte soumis à notre examen, le Gouvernement retient avec raison une démarche plus prudente. En effet, au lieu d'engager un nouveau bouleversement qui ne manquerait pas de perturber les calculs économiques des entreprises, il a choisi de s'attaquer, dans un premier temps, aux trois défauts majeurs de la taxe professionnelle : les disparités de taux, l'effet sur l'emploi et l'effet sur l'investissement.

A une époque où le chômage est ce fléau économique et social que certains ont du mal à reconnaître, n'est-ce pas réparer vos erreurs, messieurs de l'opposition, que de réduire la part des salaires dans les bases d'imposition de la taxe professionnelle ? N'est-ce pas une mesure tout à fait logique que de prévoir un abattement supplémentaire pour chaque emploi créé dans le cadre d'un contrat de solidarité ? N'est-ce pas une nouvelle incitation raisonnable à l'investissement que de prendre en compte, sur deux ans dans les bases d'imposition, les nouveaux investissements productifs ?

J'évoquais, il y a quelques instants, le dogmatisme libéral qui inspirait les propos et les analyses de M. Alphantery. S'il ne s'agissait que de M. Alphantery et de quelques-uns de ses collègues de la droite conservatrice...

M. Jean-Claude Gaudin. Et libérale !

M. Jacques Floch. Ce n'est pas sûr !

M. Jean Anciant. ...et peut-être libérale, mais ce n'est pas toujours sûr ! S'il ne s'agissait, disais-je, que de M. Alphantery et de quelques-uns de ses collègues de la droite conservatrice, ce ne serait pas pour nous un motif d'inquiétude excessive. Mais il en va tout autrement dès lors que le même dogmatisme, semble-t-il, inspire la politique économique de l'administration de la première puissance mondiale, c'est-à-dire les Etats-Unis.

Il est vrai que notre logique économique et sociale est à l'opposé de celle du libéralisme. Il est également vrai que notre logique, dont ce collectif budgétaire est un maillon important, s'insère — nous en avons conscience — dans un système économique mondial, marqué par une internationalisation croissante de l'économie, entraînant une sensibilité accrue de la conjoncture intérieure française aux mouvements internationaux, marqué par une politique monétariste à courte vue de l'administration américaine, qui entraîne dangereusement derrière elle toute une partie de la sphère marchande de l'économie occidentale.

Ces deux contraintes appellent de notre part une vigilance accrue. Elles justifient encore plus cet effort immédiat en faveur de l'investissement public. Mais si l'effort que nous poursuivons est original, il ne doit pas conduire certains de nos partenaires commerciaux à nous exporter leur chômage dès lors qu'ils aligneraient leur politique sur celle des Etats-Unis. Si la France conduit aujourd'hui une politique courageuse, et la seule valable à notre sens, pour la croissance économique, pour l'emploi et pour la justice sociale, il faut empêcher par tous les moyens raisonnables qui existent que la dépense d'investissement additionnelle des prochains mois ne soit déroutée au profit de nos concurrents. Il s'agit de réclamer non pas le protectionnisme mais une vigilance au moins égale à celle de nos partenaires.

En écoutant les critiques et les analyses de M. Alphantery, on pouvait légitimement se demander quelle politique économique il appliquerait s'il était au pouvoir.

M. Jean-Claude Gaudin. Une bien meilleure !

M. Jean Anciant. Ce serait sans doute celle que M. Raymond Barre a menée ou celle qu'applique aujourd'hui l'administration de M. Reagan. Les résultats de cette politique, nous les connaissons.

Selon des données du ministère du commerce américain, le produit national brut réel des Etats-Unis aura diminué à un taux annuel de 3,9 p. 100 au cours du premier trimestre de 1982. La production industrielle et les investissements chutent dangereusement. Vous l'avez reconnu : le chômage s'accélère.

La République fédérale d'Allemagne est elle-même entraînée par ce mouvement et l'augmentation du chômage au cours des derniers mois y est particulièrement sensible.

Par quelle invraisemblable démarche peut-on arriver à la conclusion qu'un taux d'intérêt réel de 8 p. 100 aux Etats-Unis est la seule voie possible pour rétablir les équilibres économiques ?

Comment ne pas qualifier de dogmatique cette vision des grands équilibres économiques, qui conduit à pratiquer des taux d'intérêt qui cassent l'investissement et donc stoppent la croissance économique, et finalement engendrent un coût social très élevé dont évidemment on ne tient pas compte dans les comptabilités d'entreprise ?

La meilleure réponse globale que nous pouvons apporter aux arguments qui ont été développés pour justifier la question préalable et critiquer la politique économique du Gouvernement est celle-ci : le groupe socialiste est unanime derrière le Président de la République et le Gouvernement, dans les circonstances internationales présentes, pour dire aux Américains qu'ils mènent actuellement une politique économique lourde de conséquences, pour rappeler qu'un certain président Hoover s'était lui aussi trompé à une époque où s'amorçait une crise mondiale redoutable.

A la veille du sommet de Versailles, le rassemblement de tous ceux qui veulent empêcher que l'économie internationale ne soit entraînée vers la récession est, je crois, une nécessité.

M. Jean-Claude Gaudin. Il faut le dire à M. Reagan !

M. Jean Anciant. Monsieur Alphantery, vous avez fait semblant de ne pas comprendre à quelle logique et à quelles priorités obéit le projet de loi de finances rectificative.

M. Jean-Claude Gaudin. Il ne fait jamais semblant.

M. Jean Anciant. Nous n'en sommes pas étonnés, mais ce projet sera voté malgré la question préalable et il sera une nouvelle étape pour l'avenir de la France et des Français.

En conclusion, je ne surprendrai évidemment personne en disant que le groupe socialiste votera pour le rejet de la question préalable déposée par le groupe Union pour la démocratie française. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé du budget.

M. le ministre chargé du budget. Mesdames, messieurs, le Gouvernement, après avoir présenté quelques brèves observations, vous demandera de rejeter la question préalable.

Monsieur Alphantery, je vous écoute toujours avec beaucoup d'intérêt et je médite tout ce que vous avez l'amabilité de nous dire.

Permettez-moi de commencer par une observation générale. J'ai le sentiment — n'y voyez pas malice — que vous avez été assez gêné par ce collectif et que cela explique sans doute le côté paradoxal de votre intervention.

Je ne veux pas lasser la patience de l'Assemblée en relevant tous les éléments de ce que j'appelle, par euphémisme, paradoxes et de ce que d'autres appelleraient contradictions, mais je soulignerai quatre ou cinq petits faits.

D'abord, le ton ! Chacun a le ton qu'il a. Personne n'en est responsable.

M. René La Combe. Le vôtre est doucereux !

M. le ministre chargé du budget. Mais tout de même, monsieur Alphantery, nous gagnerions, les uns et les autres —

puisque ce sont toujours les mêmes qui interviennent dans les débats portant sur les finances publiques — à adopter une certaine attitude de tolérance, j'allais dire de relative modestie.

Après tout, quand on analyse la conjoncture internationale, personne ne peut prétendre qu'il détient la vérité, et quand on examine les résultats de la précédente majorité, c'est encore plus évident.

Dès lors — et cette observation s'applique d'une manière générale — nous gagnerions à moins administrer de leçons. Les conseils sont fort utiles, alors que les leçons sont souvent un petit peu déplacées.

Mais tel n'est pas l'essentiel de mon propos.

Le paradoxe, je le vois, par exemple, dans le fait que vous réclamez, monsieur Alphantery, une gestion plus sévère des finances publiques, alors que plus je considère, de la place que j'occupe, la réalité des finances publiques, plus je m'aperçois que l'une des tactiques préférées du gouvernement précédent était de reporter les additions à plus tard. Or, quand on fait la somme de celles qu'il faut payer au cours des années, le montant est impressionnant.

Je ne multiplierai pas les exemples mais le plus frappant qui doit, tous les ans, s'inscrire dans le budget de l'Etat et dont je ne me lasse pas de parler est ce fameux emprunt, émis en 1973 par un grand spécialiste des finances publiques, qui rapporta la modique somme de six milliards de francs et qui, à la fin du compte, nous en coûtera plus de 50.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Très bien !

M. le ministre chargé du budget. Dès lors, si l'on veut examiner avec rigueur, comme il faut le faire, la gestion des finances publiques, chacun doit d'abord voir midi à sa porte.

Le deuxième paradoxe, monsieur Alphantery, je le vois dans votre affirmation selon laquelle il existerait des recettes sûres pour faire redémarrer l'investissement. J'ai été plus prudent que vous — vous l'avez d'ailleurs noté — j'ai dit que notre tâche devait être de réunir les conditions nécessaires à une reprise durable des investissements. Si ces conditions, que vous avez énumérées — je les ai soigneusement notées : la confiance, le caractère modéré des charges et les marchés — étaient si faciles à réunir et si, une fois réunies, la recette était assurée, alors comment expliquer aux Français qu'avec toute la science, qu'assurément vous détenez, voilà maintenant six ans que, dans notre pays, l'investissement recule constamment ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

C'est pourquoi j'ai été plus prudent que vous. J'ai dit que nous essayions d'assurer aussi bien aux entreprises nationales qu'aux entreprises privées les conditions de la reprise. Mais la reprise se prouve lorsqu'elle est constatée.

Le troisième paradoxe je le vois dans votre exclamation — qui m'a fait quelque peu sourire, vous l'avez relevé — : « Heureusement, le Gouvernement s'est avisé conformément à notre demande, d'étendre l'aide fiscale à l'investissement en matière agricole. » J'étais député sous la précédente législature et je me rappelle qu'en dépit de nos demandes obstinées le gouvernement de l'époque — le Premier ministre en tête — soutenu par sa majorité refusait systématiquement, scrutin public à la clé, d'étendre l'aide fiscale à l'investissement au monde agricole. Je me réjouis de cette conversion où, je l'espère, se traduira dans quelques instants dans les votes.

Le quatrième paradoxe, monsieur Alphantery, je le vois dans votre volonté, que je crois sincère, de faire redémarrer l'investissement, mais que vous accompagnez d'un procès contre les entreprises nationales, cédant à une sorte d'ortracisme très rigoureux et complètement hors de propos à leur encontre, alors qu'il est évident que dans un pays qui a besoin d'unité, qui a besoin de rassembler ses forces pour faire redémarrer l'investissement, les entreprises nationales et les entreprises privées doivent être également soutenues.

Lorsque nous décidons d'aménager la taxe professionnelle, de l'alléger à hauteur de 5 milliards de francs — ce qui n'avait jamais été décidé par un gouvernement précédent — lorsque nous décidons d'accorder des prêts super-bonifiés aux petites et moyennes entreprises du secteur privé, lorsque nous déclarons que les entreprises nationales doivent être financées par leur actionnaire, c'est-à-dire par l'Etat, et être dynamiques dans les compétitions internationales, nous n'opposons pas, comme vous, le secteur national et le secteur privé. Ce pays a besoin d'un concours industriel puissant du secteur public et du secteur privé. J'affirme que ceux qui opposent indûment le sec-

teur public au secteur privé ne travaillent pas dans le sens de l'intérêt du pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Je pourrais citer d'autres paradoxes que j'ai relevés dans votre exposé, mais je me bornerai à une constatation plus importante. Je disais, au début de cet exposé : « Ce collectif vous gene. » Pourquoi ? Parce que — et je demande que l'on réfléchisse sur ce point — vous ne pouvez concevoir la rigueur sous une autre forme que l'austérité et vous ne pouvez concevoir l'austérité que lorsqu'elle frappe les plus démunis. Là est probablement l'une des grandes différences entre un gouvernement comme le nôtre et ceux qui l'ont précédé. Je pense profondément qu'il est de l'intérêt du pays de faire preuve de fermeté, de vigueur et de rigueur dans la gestion des finances publiques et des affaires publiques en général. Mais je n'ai jamais cru, pas plus qu'aucun membre du Gouvernement, que cette fermeté, cette vigueur et cette rigueur signifiaient, comme vous l'avez trop longtemps pensé, austérité pour les plus démunis. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Enfin, permettez-moi de relever que, après vous être appuyé sur une donnée juridique, vous prétendez aussitôt — j'allais dire avec humour — que ce projet de collectif ne contient pas dans son exposé des motifs suffisamment d'informations pour permettre une discussion, alors que vous administrez immédiatement et brillamment la preuve contraire en tenant la tribune — et notre intérêt — pendant soixante-cinq minutes d'horloge ! Qu'en aurait-il été si les informations avaient été plus nombreuses ? Or parmi celles que vous avez oublié de mentionner, il en est une de détail mais significative. C'est M. Edgar Faure, je crois, qui disait, avec beaucoup d'esprit...

M. Jacques Marette. Il a tout dit ! (Sourires.)

M. le ministre chargé du budget. Vous avez raison, monsieur Marette. Mais parmi ses nombreux propos, je retiens ceux qui me paraissent les plus chargés de sens et notamment cette remarque au sujet de la croissance : « Toute croissance doit être comparée à celle des pays comparables à un moment donné. »

Elle était frappée au coin du bon sens. Or, j'aurais souhaité trouver dans l'exposé fort complet de M. Alphantery une remarque frappée également au coin du bon sens. Si la croissance de la France en 1982 ne sera pas, pour des raisons évidentes que vous connaissez, celle qu'on a pu connaître dans les années 1960-1970, elle sera, monsieur Alphantery — et personne ici ne peut le contester — la plus forte des pays de l'O.C.D.E. C'est un élément que je voudrais bien voir porter au crédit de ce gouvernement ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Pascal Clément. Nous verrons en fin d'année !

M. le ministre chargé du budget. Pour conclure, une question préalable posée dans ces conditions, à partir d'un défaut d'information — qui le croirait ? — sur la situation économique, est en fait une sorte de biais. Ce biais ne doit pas échapper aux Français qui s'intéressent à nos travaux et auxquels je m'adresse au-delà de cette assemblée. Une question préalable signifie qu'il n'y a pas lieu à délibérer. Dès lors, monsieur Alphantery, prenez vos responsabilités.

Vous proposez donc — chacun doit en être bien conscient — qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur l'exonération de taxe d'habitation pour 1 400 000 personnes.

M. Raoul Bayou. Très bien !

M. le ministre chargé du budget. Vous proposez qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la réduction du taux de T.V.A. sur les produits alimentaires.

Vous proposez qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur la réduction de près de quinze points du taux de T.V.A. sur les véhicules pour handicapés.

Vous proposez qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur un allègement de cinq milliards de francs de taxe professionnelle pour les artisans et les petites et moyennes entreprises.

Vous proposez qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur l'allègement de la taxe professionnelle pour toutes les entreprises qui investissent et qui créent des emplois.

J'ai toujours pensé qu'un homme politique commençait d'être responsable par ses votes. C'est la raison pour laquelle, estimant au nom du Gouvernement qu'il y a lieu non seulement de déli-

bérer mais d'approuver ces mesures, je demande sur cette question préalable un scrutin public. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La commission des finances souhaite-t-elle s'exprimer sur la question préalable ?

M. Christian Goux, président de la commission. Non, monsieur le président.

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur la question préalable opposée par MM. Alphandery, Mestre et les membres du groupe Union pour la démocratie française.

Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française et par le Gouvernement d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	486
Nombre de suffrages exprimés	484
Majorité absolue	243
Pour l'adoption	157
Contre	327

L'Assemblée nationale n'a pas adopté. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Gaudin.

M. Jean-Claude Gaudin. Le groupe Union pour la démocratie française souhaitant se réunir, je demande une suspension de séance d'un quart d'heure.

M. le président. Dans ces conditions, sans doute serait-il sage de renvoyer la suite de la discussion à la prochaine séance, c'est-à-dire à vingt et une heures trente. (*Assentiment.*)

Réunion de la commission des finances.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Christian Goux, président de la commission. J'informe mes collègues qu'en application de l'article 88 du règlement, la commission des finances se réunira à vingt et une heures pour examiner les amendements qui viennent d'être déposés.

M. le président. Les membres de la commission des finances vous auront entendu monsieur le président de la commission.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1982, n° 875 ; rapport n° 892 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 891 de M. Alain Richard, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

2^e Séance du Mardi 25 Mai 1982.

SCRUTIN (N° 293)

Sur la question préalable opposée par M. Alphantery à la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1982.

Nombre des votants..... 486
 Nombre des suffrages exprimés..... 484
 Majorité absolue 243

Pour l'adoption 157
 Contre 327

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
 Alphantery.
 Ansquer.
 Aubert (Emmanuel).
 Aubert (François d').
 Audinot.
 Barnier.
 Barre.
 Barrot.
 Bas (Pierre).
 Baudouin.
 Baumel.
 Bayard.
 Bégault.
 Benouville (de).
 Bergelin.
 Bigeard.
 Birraux.
 Bizet.
 Blanc (Jacques).
 Bonnet (Christian).
 Bourg-Broc.
 Bouvard.
 Branger.
 Brial (Benjamin).
 Briane (Jean).
 Brocard (Jean).
 Brochard (Albert).
 Caro.
 Cavallé.
 Chaban-Delmas.
 Charlé.
 Charles.
 Chasseguet.
 Chirac.
 Clément.
 Cointat.
 Cornette.
 Corrèze.
 Cousté.
 Couve de Murville.
 Daillet.
 Dassault.
 Debré.
 Delatre.
 Delfosse.
 Dentau.
 Deprez.
 Desanlis.
 Dominati.
 Dousset.
 Durand (Adrien).
 Durr.
 Esdras.
 Falala.

Fèvre.
 Fillon (François).
 Flosse (Gaston).
 Fontaine.
 Fossé (Roger).
 Fouchier.
 Foyer.
 Frédéric-Dupont.
 Fuchs.
 Galley (Robert).
 Gantier (Gilbert).
 Gaseher.
 Gastines (de).
 Gaudin.
 Geng (Francis).
 Gengenwin.
 Gissinger.
 Goasdouff.
 Godefroy (Pierre).
 Godfrain (Jacques).
 Gorse.
 Goulet.
 Grussenmeyer.
 Guichard.
 Haby (Charles).
 Haby (René).
 Hamelin.
 Mme Harcourt
 (Florence d').
 Harcourt
 (François d').
 Mme Hauteclocque
 (de).
 Hunault.
 Inchauspé.
 Juiffa (Didier).
 Juventin.
 Kaspereit.
 Koehl.
 Krteg.
 Labbé.
 La Combe (René).
 Laffleur.
 Lancien.
 Lariol.
 Léotard.
 Lestas.
 Ligot.
 Lipkowski (de).
 Madelin (Alain).
 Marcellin.
 Marcus.
 Marette.
 Masson (Jean-Louis).

Mathieu (Gilbert).
 Mauger.
 Maujoudan du Gasset.
 Mayoud.
 Médecin.
 Méhaignerie.
 Mesmin.
 Messmer.
 Mestre.
 Micaux.
 Milton (Charles).
 Miossec.
 Mme Missoffe.
 Mme Moreau
 (Louise).
 Narquin.
 Noir.
 Nungesser.
 Ornano (Michel d').
 Perbet.
 Péricard.
 Pernin.
 Perrut.
 Petit (Camille).
 Peyrefitte.
 Pinte.
 Pons.
 Prémaumont (de).
 Proriot.
 Raynal.
 Richard (Luclen).
 Rigaud.
 Rocca Serra (de).
 Rossnot.
 Sablé.
 Santoni.
 Sautier.
 Seitlinger.
 Sergheraert.
 Soisson.
 Sprauer.
 Stasi.
 Stirn.
 Tiberi.
 Toubon.
 Tranchant.
 Valletix.
 Vivien (Robert-
 André).
 Vuillaume.
 Wagner.
 Weisenhorn.
 Wolff (Claude).
 Zeller.

Ont voté contre :

Mme Chaigneau.
 Chanfraut.
 Chapuis.
 Charpentier.
 Charzat.
 Chaubard.
 Chauveau.
 Chénard.
 Chevallier.
 Chomat (Paul).
 Chouat (Didier).
 Coffineau.
 Colin (Georges).
 Collomb (Gérard).
 Colonna.
 Combasteil.
 Mme Commergnat.
 Couillet.
 Couqueberg.
 Darinot.
 Dassonville.
 Defontaine.
 Dehoux.
 Delanoë.
 Delehedde.
 Delisle.
 Denvers.
 Derossier.
 Deschaux-Beaume.
 Desgranges.
 Dessen.
 Destrade.
 Dhalle.
 Dollo.
 Douyère.
 Drouin.
 Dubedout.
 Ducoloné.
 Dumas (Roland).
 Dumont (Jean-Louis).
 Duplet.
 Duprat.
 Mme Dupuy.
 Duraffour.
 Durbec.
 Durieux (Jean-Paul).
 Duroméa.
 Duroure.
 Durupt.
 Dutard.
 Escutia.
 Estier.
 Evin.
 Faugaret.
 Faure (Maurice).
 Mme Piévet.
 Fleury.
 Floch (Jacques).
 Florian.
 Forgues.
 Forni.
 Fourré.
 Mme Frachon.
 Mme Fraysse-Cazalis.
 Frèche.
 Frelaut.
 Gabarrou.
 Gaillard.
 Gaffet (Jean).
 Gallo (Max).
 Garcin.

Garmendia.
 Garrouste.
 Mme Gaspard.
 Gatel.
 Germon.
 Giovannelli.
 Mme Goeuriot.
 Gourmelon.
 Goux (Christian).
 Gouze (Hubert).
 Gouzes (Gérard).
 Grézard.
 Guidoni.
 Guyard.
 Haesebreck.
 Hage.
 Mme Halimi.
 Hauteœur.
 Haye (Kléber).
 Hermier.
 Mme Horvath.
 Hory.
 Houteer.
 Huguet.
 Huyghues
 des Etages.
 Ibanès.
 Istace.
 Mme Jacq (Marie).
 Mme Jacquaint.
 Jagoret.
 Jans.
 Jarosz.
 Join.
 Josephé.
 Jospin.
 Josselin.
 Jourdan.
 Journet.
 Joxe.
 Julien.
 Kucheida.
 Labazée.
 Laborde.
 Durbec.
 Lacombe (Jean).
 Lagorce (Pierre).
 Laignel.
 Lajoinie.
 Lambert.
 Lareng (Louis).
 Lassale.
 Laurent (André).
 Laurisergues.
 Lavédrine.
 Le Bail.
 Le Bris.
 Le Coadic.
 Mme Lecuir.
 Le Drian.
 Le Foll.
 Lefranc.
 Le Gars.
 Legrand (Joseph).
 Lejeune (André).
 Le Meur.
 Lengagne.
 Leonetti.
 Loncle.
 Lotte.
 Luisi.
 Madralle (Bernard).

Mahéas.	Mme Patrat.	Sainte-Marie.
Maisonnat.	Patriat (François).	Sanmarco.
Malandain.	Pen (Albert).	Santa Cruz.
Malgras.	Pénicaud.	Santrot.
Malvy.	Perrier.	Sapin.
Marchais.	Pesce.	Sarre (Georges).
Marchand.	Peuziat.	Schiffler.
Mas (Roger).	Philibert.	Schreiner.
Masse (Marius).	Pidjot.	Sénéas.
Massion (Marc).	Pierret.	Mme Sicard.
Massot.	Pignion.	Souchon (René).
Mazoin.	Pinard.	Mme Soum.
Mellick.	Pistre.	Soury.
Menga.	Planchou.	Mme Sublet.
Mercieca.	Poignaut.	Suchod (Michel).
Metais.	Popereu.	Sueur.
Metzingcr.	Porcell.	Tabanou.
Michel (Claude).	Portheault.	Taddei.
Michel (Henri).	Pourchon.	Tavernier.
Michel (Jean-Pierre).	Prat.	Testu.
Miterrand (Gilbert).	Prouvost (Pierre).	Théaudin.
Mocœur.	Proveux (Jean).	Tiuseau.
Montdargent.	Mme Provost (Eliane).	Tondon.
Mme Mora	Quevrance.	Tourné.
(Christiane).	Quilès.	Mme Toutain.
Moreau (Paul).	Ravassard.	Vacant.
Mortelette.	Raymond.	Vadepied (Guy).
Moulinet.	Renard.	Valroff.
Moutoussamy.	Renault.	Vennin.
Natiez.	Richard (Alain).	Verdon.
Mme Nelertz.	Rieubon.	Vial-Massat.
Mme Nevoux.	Rigal.	Vidal (Joseph).
Nilles.	Rimbault.	Villette.
Notebart.	Robin.	Vivien (Alain).
Odru.	Rodet.	Voullot.
Oehler.	Roger (Emile).	Wacheux.
Olméta.	Roger-Machart.	Wilquin.
Ortet.	Rouquet (René).	Worms.
Mme Osselin.	Rouquette (Roger).	Zarka.
	Rousseau.	Zuccarelli.

Se sont abstenus volontairement :

MM. Hamel et Royer.

N'a pas pris part au vote :

M. Nucci.

Excusés ou absents par congé :

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

MM. Jalton et Sauvaigo.

N'ont pas pris part au vote :

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, et M. Séguin, qui présidait la séance.

ANALYSE DU SCRUTIN**Groupe socialiste (285) :**

Contre : 282 ;

Non-votants : 2 : MM. Mermaz (président de l'Assemblée nationale) et Nucci ;

Excusé : 1 : M. Jalton.

Groupe R. P. R. (90) :

Pour : 88 ;

Non-votant : 1 : M. Séguin (président de séance) ;

Excusé : 1 : M. Sauvaigo.

Groupe U. D. F. (63) :

Pour : 62 ;

Abstention volontaire : 1 : M. Hamel.

Groupe communiste (44) :

Contre : 44.

Non-inscrits (*) :

Pour : 7 : MM. Audinot, Branger, Fontaine, Hunault, Juventin, Sergheraert et Zeller ;

Contre : 1 : M. Hory ;

Abstention volontaire : 1 : M. Royer.

(Le compte rendu intégral de la 3^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)